



Le journal de LA REORTHE

BULLETIN MUNICIPAL

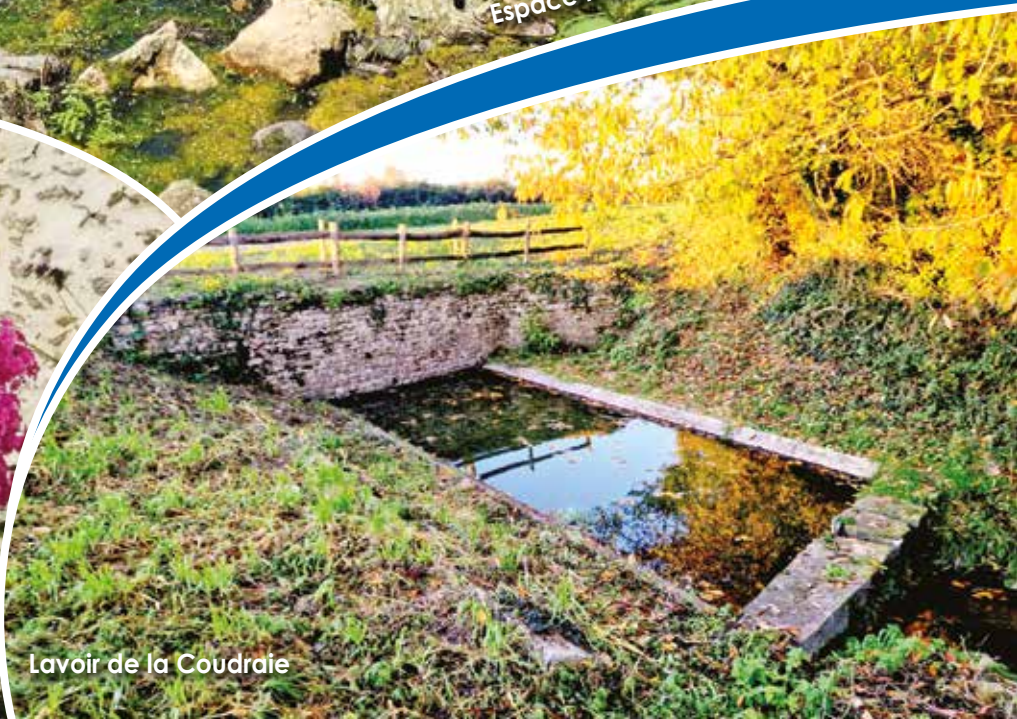
2023

...nature et patrimoine...

Espace Naturel Sensible de Poêle-Feu



Fleurissement aux gîtes communaux



Lavoir de la Coudraie

3	EDITO du Maire	45	APE LA MARELLE
4-8	Principales DÉLIBÉRATIONS	46	L'école JEANNE-D'ARC
9	BUDGET 2022	47	L'OGEC / L'APEL
10-11	LE CONSEIL	48-55	Le mot des ASSOCIATIONS <i>Le Foyer rural / Le Foyer des Jeunes Le Club de FOOT / Le MaRéorthon La Société de chasse / ALER Club Entre nous / Profil / ACPG-CATM</i>
12	LE PERSONNEL communal	56	Infos UTILES
13-23	Mot des COMMISSIONS <i>Voirie / Bâtiments / Communication CCAS / Gîtes / Vie des écoles / Sentiers</i>	57	Nos PROFESSIONNELS à votre service <i>Artisans / commerçants / Services... Assistants maternelles / Gîtes...</i>
24	LE LOTISSEMENT	58	Infos TOURISME
25	URBANISME	59	Infos COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
26	Arrivée de LA FIBRE	60-61	Calendrier des collectes des DÉCHETS Horaires d'ouverture des DÉCHETERIES
27	SÉCURITÉ ET PRÉVENTIONS	62-64	Infos SOCIAL / FAMILLE / EMPLOI
28-31	PROJETS ET ÉTUDES <i>Atelier communal ZAE Champ Marotte / Féole</i>	65	CULTE / Infos CIMETIÈRE
32	ATTRACTIVITÉ et CENTRALITÉ	66-67	Infos PRATIQUES / Vos DÉMARCHES
33	Travaux FOYER DE JEUNES	68-70	À SAVOIR !
34-39	Retour EN IMAGES SUR 2022	70	Mot des élus de « VIVONS PLEINEMENT LA RÉORTHE »
40	TARIFS communaux	71	AGENDA 2023
41	ÉTAT CIVIL		
42	LE RESTAURANT SCOLAIRE		
43	L'Accueil PÉRISCOLAIRE		
44	L'école des DEUX LAYS		

ÉDITO DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,
chères Réorthaises, chers Réorthais,

Certains diront : « La société est malade ! », quand on a dit cela, on fait quoi ?

Chaque jour se lève et c'est une chance ! Chaque jour, je souris à la pluie qui tombe, à l'oiseau qui est sur la branche, aux rires des enfants ou encore à l'artiste, à tous les talents plus ou moins talentueux et je n'ai de cesse d'observer, de me questionner et de m'interpeller sur le monde, sur la société que nous sommes et que nous faisons. Cette société, que les hommes et les femmes ont su nommer et que nous bâtissons et rebâtissons pour écrire l'histoire.

Certains diront : « c'était mieux dans le temps ! »

Quel temps ? Le temps qui passe, le temps qui est passé ? Ne vaut-il mieux pas, penser au temps qui viendra ? Et au COMMENT l'accompagner pour nous et nos générations futures ?

L'équation du temps, ou des temps, nous apprend que la vie, la société, est un éternel recommencement ! Notre actualité, les actualités, graves et multiples, relayées et sur-médiatisées, nous inondent et nous entrechoquent, viennent troubler notre quotidien, nos relations et notre vision sur l'avenir.

Il nous faut, en conscience, et je m'évertue de penser et d'agir avec l'ensemble de l'équipe municipale ne jamais tomber dans le fatalisme et l'obscurantisme, en laissant en arrière-plan cette société d'images, d'informations, de surenchères et de spéculations diverses.

Lucidité et responsabilités nous avons, et nous savons garder !

A mi-mandat, je me réjouis de la politique et de l'esprit d'apaisement, de confiance et de sérénité que nous nous efforçons de trouver chaque jour, dans chaque mot, et dans chaque action.

2022, de belles avancées !

Avec le dialogue et les volontés réunies, la zone artisanale du Champ Marotte outrepassa en février les fouilles de la DRAC, et en septembre, reçoit tous les accords pour son permis d'aménager. Avec ce nouveau foncier économique, la ZAE réceptionnera en 2023, 4 lots à bâtir. 3 lots répondent aux projets de développement de nos entreprises Réorthaises.

La détermination dans la continuité est récompensée et ouvre d'autres perspectives aux différentes études conduites en parallèle. Le diagnostic associatif en 2020, l'étude d'attractivité en 2021, l'étude d'avant-projet en 2022 sur le bâtiment dit "Rivalland", trouvent sens dans une réhabilitation dimensionnée pour accueillir en priorité, les

services techniques communaux d'une part, des espaces associatifs et des espaces de tiers-lieux à l'entrepreneuriat local, d'autre part.

2022, de belles manifestations qui marquent l'ADN Réorthais

Quelle fierté de recevoir et d'accompagner des envies citoyennes individuelles ou collectives, avec en particulier le monde associatif ! "La Réorthe en lumière" en juin, avec le Foyer Rural, aura marqué les fortes chaleurs historiques, le "moules-frites" du Foyer des jeunes nous aura rappelé les saveurs d'un 14 Juillet plus "normal", la Journée du patrimoine a invité des visiteurs à la Réorthe, la Fête du pain et des écoles nous amènent de nouvelles propositions, les 30 ans du Maréorthon ont rayonné partout, hormis peut-être dans la Presse. Merci pour vos expressions multiples !

2022, un budget serré avec d'importants investissements incontournables, mais aussi et surtout des opportunités à saisir au bon moment !

L'exemple même du Foyer des Jeunes : au-delà du budget, la mise en sécurité du bâtiment et la perspective de projeter nos jeunes dans l'après-COVID étaient plus grandes pour faire aboutir ce projet structurant. Un reliquat de DSIL Etat de 2021, des subventions du SYDEV et de la Région ont su répondre aux préoccupations de la ruralité.

Il en va de même pour les enfouissements de réseaux sur Féole subventionnés à l'arrachée par le SYDEV. Ils tombent à point nommé pour accompagner la stratégie globale d'évolution de ce bourg et renforce ainsi, notre volonté d'attractivité résidentielle. Le « Savoir oser » pourrait-on dire !

Avant de vous laisser lecture du bulletin annuel qui vous offre une photographie globale et riche de la vie de notre commune (avec quelques fautes d'orthographe qui se glissent chaque année...), il convient de nous rappeler que notre commune regorge de beaux paysages, de belles spécificités, de belles perspectives de projets à co-construire ensemble dans le respect, le partage, le dialogue pour **oser ensemble l'avenir de la Réorthe** en conscience collective pour nous tous, aujourd'hui et demain.

Au nom des Elus du Conseil Municipal et des Agents Territoriaux, je vous souhaite une Bonne année 2023, Santé, Sourires et Sérénité !

Magalie GROLLEAU,
MAIRE DE LA RÉORTHE



Comptes rendus sommaires consultables sur le site internet de la commune : www.lareorthe.fr
Version complète disponible en mairie

SÉANCE DU 27 JANVIER

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU FOYER DES JEUNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le résultat de la consultation et accepte de modifier la délibération n° 2021-14.10-03 qui concerne le lot 4.

Le devis de l'Entreprise SORIN pour le lot Electricité-Chauffage-Ventilation sera signé.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement de la participation aux dépenses de fonctionnement à l'École privée Jeanne d'Arc qui s'élève à 48 307 €.

AFFAIRES FINANCIÈRES

▸ DÉCISION ADMINISTRATIVE de prélever un crédit de 120 € en dépenses imprévues.

▸ GROUPE SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de clôturer l'Autorisation de Programme AP18-1 « Construction d'un groupe scolaire et accueil périscolaire ».

RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de recourir à un Contrat Unique d'Insertion (CUI) à temps non-complet à raison de 30 h hebdomadaires (poste annualisé) à compter du 4 février 2022, pour une durée de 12 mois.

SÉANCE DU 31 MARS

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU FOYER DES JEUNES

Lot 5 - Carrelage : devis reçu pour les travaux supplémentaires. Montant de 681 € HT
Montant total du lot 5..... 6 736.99 € HT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À FÉOLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires de démolition de plusieurs maisons à Féole, à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée.

TRANSPORTS SCOLAIRES ALEOP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 à la convention de délégation de compétences de la Région.

RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2022.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

- Foyer des Jeunes..... 900 €
 - ↳ 14 Juillet..... 500 €
 - ↳ Action citoyenne 400 €
- Souvenir vendéen de Clemenceau.....50 €
- OCE Vendée école des Deux Lays :
 - Achat livres 250 €
 - Sortie au théâtre..... 200 €
- OGEC École Jeanne d'Arc (voyage en Mai) 735 €
- Association Vendée Ukraine (1€/Réorthais)..... 1 150 €

COÛT HORAIRE MOYEN POUR LES TRAVAUX EN RÉGIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le calcul d'un coût horaire moyen dans le cadre des travaux en régie, et l'arrête à 19,26 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes des Lotissements la Croix Rambaud et le Vallon de la Charbonnière dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 :

- BUDGET PRINCIPAL
 - Excédent de fonctionnement..... 229 397 €
 - Déficit d'investissement 295 700 €
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CROIX RAMBAUD
 - Déficit d'investissement 45 558 €
- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE VALLON DE LA CHARBONNIÈRE
 - Excédent d'investissement 55 039 €



AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

▸ BUDGET PRINCIPAL

Report en Fonctionnement (recettes).....	69 679 €
Affectation à l'Investissement.....	377 008 €
Solde d'exécution négatif reporté.....	277 491 €

▸ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CROIX RAMBAUD

Solde d'exécution négatif reporté.....	45 558 €
----------------------------------------	----------

▸ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE VALLON DE LA CHARBONNIERE

Solde d'exécution positif reporté.....	55 039 €
----------------------------------------	----------

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

▸ BUDGET PRINCIPAL qui s'équilibre à

Fonctionnement.....	899 967 €
Investissement.....	1 046 223 €

▸ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LE VALLON DE LA CHARBONNIÈRE qui s'équilibre à :

Fonctionnement.....	454 267 €
Investissement.....	449 677 €

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide de reprendre les résultats définitifs de l'Exercice 2021 et arrête le produit de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget principal à430 149,24 €

MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION 2022

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 31,75 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties ... 46,77 %

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la passation d'un avenant à la convention d'aide au fonctionnement, à compter du 1^{er} Janvier 2022, concernant la Prestation de Service, avec la MSA de Loire Atlantique-Vendée.

SÉANCE DU 5 MAI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : TRAVERSÉE DE FÉOLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer une convention d'étude et d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot de Féole sur la commune de La Réorthie avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée et la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (CCSVL).

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE LA RÉORTHE

Une première présentation du projet d'aménagement du bourg de la Réorthie, et en particulier la route de la Bouillée, est faite suite au retour de la SAET.

ABRIS BUS : SUBVENTION RÉGION

Demande de subvention auprès de la Région des Pays de Loire pour l'installation d'abris bus : 50 % pour l'installation d'abris-voyageurs pour 4 points d'arrêt de transport scolaire.
Plan de financement 4 737,50 € HT

DISTRIBUTION DES REVENUS 2021 DES TERRES DES BOIS GÂTS

Nombre des ayants droits.....	413
Part de chacun des ayants droits.....	6,50 €

JURY D'ASSISE 2023

Le tirage au sort désigne Mme Françoise DELHUMEAU, épouse GUERRY, et M. Jacques PAYRAUDEAU, comme membres possibles sur la liste des jurés.

PROJET DE BAIL À FERME AVEC UN AGRICULTEUR

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la passation d'un bail précaire avec Jérôme COULAIS, pour l'exploitation de la parcelle en cours d'acquisition par la commune située à proximité de la Zone Artisanale du Champ Marotte.

SYDEV : ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA POIRASSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, passe un avenant à la Convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières pour la réalisation de l'opération d'éclairage public Rue de la Poirasse.

SÉANCE DU 14 JUIN

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : SCOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire.

MISE EN PLACE D'ATELIERS NUMÉRIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place d'ateliers numériques sur la commune à compter du 24 Juin 2022 organisés par la Ligue de l'Enseignement.

Les comptes rendus sommaires peuvent être consultés sur le site internet de la commune : www.lareorthe.fr

DISSOLUTION DU CCAS AU 1er JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la dissolution du CCAS de la commune de la Réorthe au 31 Décembre 2022.

Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin au 31 Décembre 2022 ; par ailleurs, il sera mis fin par arrêté municipal aux fonctions des membres extérieurs nommés par le Maire à cette même date.

Un comité consultatif Action Sociale sera créé à compter du 1^{er} janvier 2023. Le Conseil Municipal exercera directement cette compétence et le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

DOMAINE ET PATRIMOINE

- **ACQUISITION DE 2 PARCELLES** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition des parcelles D 491 et ZH 30 à France Domaine provenant de la succession vacante SAUZE. Prix net vendeur 2 804 €
- **ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ** (succession TRACCUCCI) propriété de France Domaine, située à Féole
Prix net vendeur 6 000 €

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU FOYER DES JEUNES

- **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**
 - Lot n°5 Carrelage : devis signé
 - Lot n°1 Couverture : montant..... 342 € HT
Montant total du lot 1 15 787,20 € HT
 - Lot n°4 Electricité : montant..... 752,83 € HT
Montant total du lot 4 14 235,67 € HT

AFFAIRES FINANCIÈRES

- Ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 €
- Passage de la Commune de la Réorthe à la nomenclature budgétaire et comptable développée M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023.
- Fixation des durées d'amortissement :
 - 5 ans pour l'amortissement des subventions d'équipement finançant des biens immobiliers pour des personnes de droit privé (Éco-pass).
 - 15 ans pour l'amortissement des subventions d'équipement finançant des biens immobiliers ou des installations.

RGPD : SENSIBILISATION DES ÉLUS

Une sensibilisation au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été faite auprès des élus.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LA MARELLE ET L'APEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser

- une participation de 67 € à l'Association de la Marelle au profit des 67 enfants de l'école des Deux Lays.
- une participation de 72 € à l'Association de l'APEL au profit des 72 enfants de l'école Jeanne d'Arc.

Cette participation de 1€, qui doit avoir une valeur symbolique, doit être remise aux enfants des 2 écoles de la commune, afin de respecter l'équité, sous forme de ticket par un membre du Conseil Municipal le jour même de la fête de fin d'année.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de virement de crédits au Budget Principal en recettes de la Section d'Investissement :

- Régions + 19 847 €
- Emprunts - 19 847 €

INSTALLATION D'ABRIS BUS : SUBVENTION RÉGION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter, auprès de la Région des Pays de Loire, une subvention pour l'installation d'abris-voyageurs pour 4 points d'arrêt de transport scolaire. Cette délibération annule et remplace la délibération du 5 Mai 2022.

CONVENTION SOLUTION ANTOINE BEAUFOUR : GESTION DES FRELONS ASIATIQUES

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir sa participation à hauteur de 50 % de la dépense engagée par un citoyen réorthais tel que précisé dans la délibération du 5 mars 2015.
- Accepte de passer une convention avec la SARL Solution Antoine BEAUFOUR, située à la Caillère Saint Hilaire fixant les conditions de la participation financière de la collectivité.

SÉANCE DU 19 JUILLET

MATÉRIEL DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commande pour l'entretien et la réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie, mis en place par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.



MODIFICATION DES COMMISSIONS

Suite à la démission d'une conseillère municipale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Maryse TETRAULT, membre de la Commission "Urbanisme, Environnement et Cadre de vie citoyen".

SIVU DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal désigne les délégués qui siégeront au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de transport scolaire de Sainte-Hermine.

- Titulaires : Maryline DASSOT et Laurent FOURNIER
- Suppléant : Maryse TETRAULT

APPROBATION DU RAPPORT DU CLECT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) en date du 7 juillet 2022.

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité augmente la Section de Fonctionnement de 47 935 €.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

- Le Conseil Municipal approuve la modification administrative des statuts de la Communauté de communes tendant à substituer la mention de "L'Aiguillon-la-Presqu'île" à celle de l'Aiguillon-sur-Mer ou la Faute-sur-Mer.
- Le Conseil Municipal autorise le transfert de la compétence "Relais Petite Enfance" ainsi que celui des biens et des personnels nécessaires à son exercice, à compter du 1^{er} janvier 2023.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU FOYER DES JEUNES

Devis signé pour les travaux supplémentaires sur le lot n°1 (Couverture) pour un montant de 2 860 € HT
Montant total du lot 1 18 647,37 € HT

TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à la délibération du 10 Décembre 2020, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de 55 € à 2 familles utilisant la navette dans le cadre du RPI et à 11 familles (13 élèves) de l'école Jeanne d'Arc.

FONCIER EN ZONAGE AGRICOLE : CONSORT OUVRARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de l'emprise foncière restante de 13 360 m² de la parcelle cadastrée Section ZH 26 sise au Champ Marotte auprès des Consorts OUVRARD, au prix de 0,30 €/ m², soit un montant de 4 008 €
Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : MODIFICATION DU TAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- porte le taux de la Taxe d'Aménagement à 2 % à compter du 1^{er} Janvier 2023 sur l'ensemble du territoire communal,
- maintient l'exonération à 100 % sur l'ensemble du territoire communal sur les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non-professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m², les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

RECOURS À L'APPRENTISSAGE ET À DES CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- conclure à compter du 1^{er} Octobre 2022, un contrat d'apprentissage
- de créer 2 emplois temporaires pour accroissement temporaire d'activité, grade Adjoint Technique Territorial :
 - Agent contractuel : CDD de 8 mois pour l'un à compter du 1^{er} Décembre 2022 pour l'accueil des élèves et animation pendant le temps d'activité périscolaire, la mise en place du couvert au restaurant scolaire, le service et la surveillance au Restaurant scolaire et lors de la récréation ; l'entretien des locaux communaux.
 - Agent contractuel : CDD de 9 mois pour le service et la surveillance au restaurant scolaire, l'accompagnement des enfants entre l'école et le restaurant, la surveillance de la récréation.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE

ESPACES NATURELS SENSIBLES DÉPARTEMENTAUX

Renouvellement de la convention de partenariat avec le Département fixant les modalités de gestion des Espaces Naturels Sensibles sur les Rives du Lay situés sur la Commune, à compter du 1^{er} Janvier 2023, pour 5 ans.

Les comptes rendus sommaires peuvent être consultés sur le site internet de la commune : www.lareorthes.fr

TAXE D'AMÉNAGEMENT ET ZAE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement à la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'après les montants perçus par la commune sur les exercices comptables 2023 et suivants :

- de la totalité du produit de la taxe d'aménagement, quand l'opération de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments, les installations ou aménagements de toute nature, sont situés sur une Zone d'Activités Economiques (ZAE).
- du produit collecté de taxe d'aménagement, quand le projet est porté par la Communauté de Communes, hors des Zones d'Activités Economiques.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2022-2025

Approbation du PEDT 2022-2025 de la commune.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Approbation de la convention proposée par la CAF pour la prestation de service liée à l'accueil collectif de mineurs "La Récréorthoïse", à compter du 1^{er} Janvier 2023.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

- **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT** : pas de remarques sur les objectifs de logements calculés par commune, à compter du 1^{er} Janvier 2024, date à laquelle le Programme Local de l'Habitat devrait être en vigueur.
- **DROIT DES SOLS (ADS)** : avenant signé permettant de remplacer, à partir du 1^{er} janvier 2023, la refacturation de la Communauté de Communes vers les communes adhérentes au service commun ADS par une imputation directe sur le montant des attributions de compensations.
- **CUISINE CENTRALE** : avenant signé permettant de remplacer, à partir du 1^{er} janvier 2023, la refacturation de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral vers les communes adhérentes au service commun Cuisine Centrale par une imputation directe sur le montant des attributions de compensations.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES – ANNÉE 2022** : approbation du nouveau tableau de classement de la voirie communale dont le linéaire s'établit à 52,532 km de voies publiques réparties comme suit et tel qu'il est décrit dans le tableau et le plan annexés à la délibération :
 - Voirie communale : routes26 007 m
 - Voirie communale : rues..... 7 410 m
 - Voirie communale : chemins 18 338 m
 - Voirie communale : places 777 m

TRAVAUX RUE DES ROULLIÈRES

- **2 CONVENTIONS SIGNÉES AVEC LE SYDEV** relatives à la réalisation d'un effacement de réseau électrique, Rue des Roullières à Féole avec une participation financière de la commune de 67 752 € :
 - déploiement de la fibre optique (SDTAN 2)
 - rénovation d'éclairage

RÉAFFECTATION D'UNE FRICHE SEMI-INDUSTRIELLE

- **MUTUALISATION DES SERVICES TECHNIQUES, D'UN ESPACE ASSOCIATIF ET D'UN ESPACE ÉCONOMIQUE, ROUTE DE LA CHARBONNIÈRE À LA RÉORTHE** :
 - Plan de financement prévisionnel823 405,50 € HT
 - Demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2023 à hauteur de 80%.

ACQUISITION DE TERRAIN

La Commune va acquérir la propriété SAUZEAU-CHEVALLEREAU, cadastrée Section AB 39, sise 2 Impasse des Sources à Féole à l'euro symbolique et accepte la prise en charge, en amont de la vente à la commune, des frais nécessaires pour solder les 3 successions non réglées. L'Office notarial de Maître Jean-Luc VEILLON, Notaire à Sainte-Hermine, menera à bien cette opération.

TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES EN 2023

Fixation à compter du 1^{er} janvier 2023, des tarifs de location des salles, du tivolì et du chauffage..... lire p 40

LE BUDGET 2022

DÉPENSES



RECETTES



FONCTIONNEMENT : 899 967 €

DÉPENSES



RECETTES



INVESTISSEMENT : 1 046 223 €

* Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2022



MAGALIE GROLLEAU

MAIRE

- **Finances et fiscalité**
- **Urbanisme et cadre de vie citoyen**
- Voirie Réseaux Assainissement
- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Accueil Information Communication
- Vie locale Associative et citoyenne
- Vie des écoles
- Conseil Municipal des Jeunes
- Action sociale
- Gîtes et hébergements touristiques
- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée
- **Délégué intercommunautaire**
- Comité consultatif "sentiers et cheminements doux"
- Vendée Eau
- SAGE du Lay (représentante)
- CDCA (représentante AMPCV)
- CDG 85 (suppléante)
- CDD Postal



CHRISTOPHE FORTIN

1^{er} ADJOINT

- **Accueil Information Communication**
- **Vie locale Associative et citoyenne**
- Finances et fiscalité
- Voirie Réseaux Assainissement
- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Gîtes et Hébergements Touristiques
- Vie des écoles
- Conseil Municipal des Jeunes
- Délégué Défense
- Comité consultatif "sentiers et cheminements doux"
- Syndicat Mixte E-Collectivités
- SYDEV (suppléant)
- Délégué Intercommunautaire (suppléant)
- Vendée Eau
- Géo Vendée



PAULE REYOU

2^e ADJOINTE

- **Action Sociale**
- **Gîtes et Hébergements Touristiques**
- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Vie locale Associative et citoyenne
- Comité consultatif "sentiers et cheminements doux"
- Vendée Eau



JULIEN BENIT

3^e ADJOINT

- **Voirie Réseaux Assainissement**
- **Comité consultatif "sentiers et cheminements doux"**
- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Conseil Municipal des Jeunes
- Délégué Foyer des Jeunes
- SYDEV



MARYLINE DASSOT

- **Vie des Ecoles / PEDT**
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Accueil Information Communication
- Finances et fiscalité
- Conseil Municipal des Jeunes
- Déléguée Ecole des Deux Lays
- Syndicat intercommunal Unique de Transport Scolaire



JULIEN GAUTRON

CONSEILLER DÉLÉGUÉ

- **Bâtiment et petit patrimoine bâti**
- Voirie Réseaux Assainissement
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Vie des écoles
- Délégué Ecole Jeanne d'Arc
- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée



JACQUELINE TEBAST

- Accueil Information Communication
- Vie locale Associative et citoyenne
- Action sociale

LES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS



JÉRÔME COULAIS

- Finances et fiscalité
- Voirie Réseaux Assainissement
- Urbanisme et cadre de vie citoyen



OLIVIER MERCIER

- Voirie Réseaux Assainissement



MARINA AUBRY

- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Accueil Information Communication
- Action sociale
- Conseil Municipal des Jeunes
- PEDT



CARINE ROBERT

- Accueil Information Communication
- Vie des écoles
- Action sociale



SERGE MERLET

- Finances et fiscalité
- Voirie Réseaux Assainissement
- Bâtiment et petit patrimoine bâti



MICHEL REMPILLON

- Finances et fiscalité
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Vie locale Associative et citoyenne
- Vie des écoles
- Conseil Municipal des Jeunes
- Gîtes et hébergements touristiques
- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (suppléant)
- Comité consultatif "sentiers et cheminements doux"



LAURENT FOURNIER

- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Vie locale Associative et citoyenne
- Délégué Foyer des Jeunes
- Syndicat intercommunal Unique de Transport Scolaire



MARYSE TETRAULT

- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Vie locale Associative et citoyenne
- Action sociale
- Syndicat intercommunal Unique de Transport Scolaire (suppléante)

COMMISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES



FINANCES

- Magalie GROLLEAUTitulaire
- Christophe FORTIN.....Suppléant

SCOT PLUI

- Christophe FORTIN
- Olivier MERCIER

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET NUMÉRIQUE

- Magalie GROLLEAU
- Christophe FORTIN

ENVIRONNEMENT / EAU / GÉMAPI

- Jérôme COULAIS

HABITAT / LOGEMENT / PLH / AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE

- Magalie GROLLEAU
- Christophe FORTIN

TOURISME

- Paule RENO
- Michel REMPILLON

POLITIQUE DES DÉCHETS

- Julien GAUTRON
- Julien BENIT

ENFANCE – JEUNESSE

- Marina AUBRY
- Maryline DASSOT

PCAET ENERGIE / MÉTIERS DE LA PÊCHE ET DE L'AGRICULTURE

- Julien BENIT
- Christophe FORTIN

AFFAIRES SOCIALES / SANTÉ PRÉVENTIONS SENIORS

- Paule RENO

LECTURES PUBLIQUES CULTURE / MUSIQUE

- Jacqueline TEBAST

MOBILITÉS

- Julien BENIT
- Magalie GROLLEAU

PATRIMOINE / BÂTIMENTS ESPACES VERTS / VOIRIE

- Julien GAUTRON
- Serge MERLET

MUTUALISATIONS

- Christophe FORTIN
- Magalie GROLLEAU

SERVICE ADMINISTRATIF



CATHERINE TESSON
DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

- Management des services
- Conseil municipal
- Assistance auprès des élus
- Marchés publics
- Responsable des Ressources humaines
- Secrétariat
- Finances



ROSE-MARIE LEVESQUE
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE

- Accueil Mairie
- Accueil Agence Postale
- Référente urbanisme



TIFFAINE BRENOT
CONTRAT CDD

- Agent administratif
- Accueil Mairie
- Appui état civil
- Appui Comptabilité



SERVICE TECHNIQUE



DIDIER BLANCHET
RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE

- Management du service technique
- Espaces verts et Voirie
- Bâtiments



JÉRÉMY MANDIN
ADJOINT TECHNIQUE

- Espaces verts et Voirie
- Bâtiments

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE



MANUELLA BOYER
AGENT POLYVALENT

- Responsable du Restaurant scolaire
- Responsable de l'accueil périscolaire
- Entretien des locaux
- Accueil agence postale



CHLOÉ CAILLAUD

- Service en restauration scolaire



SANDY DURAND
AGENT POLYVALENT

- ATSEM à l'école des Minots à St Juire
- Accueil périscolaire



LESLIE FASSOT
CONTRAT CDD

- Agent d'entretien
- Accueil périscolaire
- Pause méridienne



SONIA GUEDON
AGENT POLYVALENT

- Accueil périscolaire
- Restaurant scolaire
- Entretien des locaux
- Entretien des espaces verts



MÉLANIE JAUD
APPRENTIE AGENT POLYVALENT

- Restaurant scolaire
- Accueil périscolaire
- Entretien des locaux



JULIEN BÉNIT

**3^e ADJOINT ET PRÉSIDENT DU
COMITÉ CONSULTATIF VOIRIE
RÉSEAUX / ASSAINISSEMENT**

Conseillers municipaux

Jérôme COULAIS / Christophe FORTIN
Julien GAUTRON / Olivier MERCIER
Serge MERLET

Membres citoyens

Jean-Claude AUVINET / Joël BELON
Michel GUERRY / Rémy REMPILLON
Joseph RENOUE

Agents communaux

Didier BLANCHET / Jérémy MANDIN

VOIRIE

TRAVAUX 2022

- ▶ Réfection de la chaussée au village de La Forêt (259m) 22 115 €
- ▶ Rue des Terriers : réseau pluvial (busage) et pose de regard 1940 €
- ▶ Rue du Renard Terrier : réseau pluvial et pose de caniveau 4841 €
- ▶ Chemin de la Grignognière : empierrement et reprofilage (180m) 6655 €
- ▶ Rue Abbé Gaillard et route de la Marre : curage fossé (150m)..... 668 €
- ▶ **MONTANT TOTAL** **36 219 € TTC**

VILLAGE DE LA FORET : AVANT ET APRÈS TRAVAUX



RUE DES TERRIERS : AVANT ET APRÈS TRAVAUX



RUE DU RENARD TERRIER : AVANT ET APRÈS TRAVAUX



Les agents à l'oeuvre !



JULIEN BÉNIT

**3^e ADJOINT ET PRÉSIDENT DU
COMITÉ CONSULTATIF VOIRIE
RÉSEAUX / ASSAINISSEMENT**

Conseillers municipaux

Jérôme COULAIS / Christophe FORTIN
Julien GAUTRON / Olivier MERCIER
Serge MERLET

Membres citoyens

Jean-Claude AUVINET / Joël BELON
Michel GUERRY / Rémy REMPILLON
Joseph RENO

Agents communaux

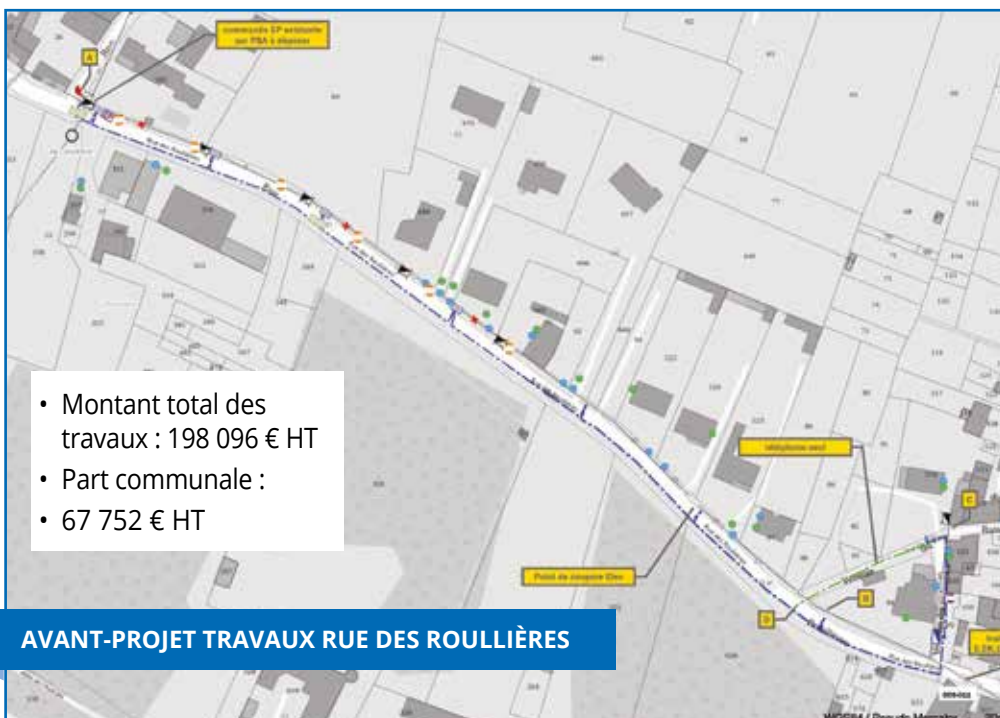
Didier BLANCHET / Jérémy MANDIN

RÉSEAUX

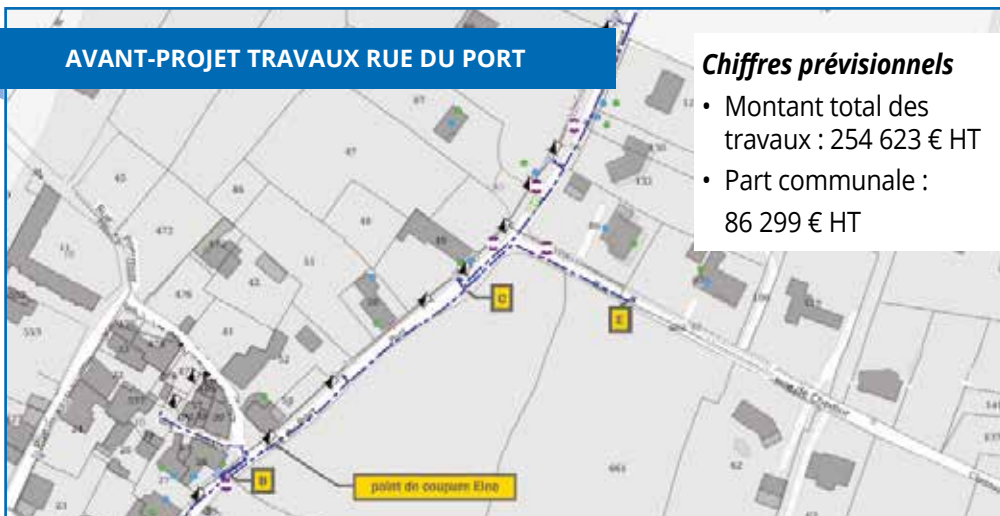
TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX À FÉOLE

► L'année 2023 sera marquée par la suite des effacements des réseaux liés au programme SDAN2 (Schéma directeur d'aménagement numérique/phase 2) du Sydev qui avait commencé en 2020 avec l'enfouissement de la partie centrale de Féole le long de la RD137.

En effet la Commune a pu bénéficier de subventions exceptionnelles liées à ce programme et en a saisi l'opportunité. Les travaux s'enchaîneront en 2023 pour la **rue des Roullières** et la **rue du Port**.



AVANT-PROJET TRAVAUX RUE DES ROULLIÈRES



AVANT-PROJET TRAVAUX RUE DU PORT

Chiffres prévisionnels

- Montant total des travaux : 254 623 € HT
- Part communale : 86 299 € HT

► Un programme de renforcement du réseau électrique **rue du Petit Logis** et **rue du Chatenay** viendra se joindre au programme SDAN2 (fin 2023 – début 2024), ainsi qu'une étude hydraulique des eaux pluviales.



JULIEN BÉNIT

**3^e ADOJOINT ET PRÉSIDENT DU
COMITÉ CONSULTATIF VOIRIE
RÉSEAUX / ASSAINISSEMENT**

Conseillers municipaux

Jérôme COULAIS / Christophe FORTIN
Julien GAUTRON / Olivier MERCIER
Serge MERLET

Membres citoyens

Jean-Claude AUVINET / Joël BELON
Michel GUERRY / Rémy REMPILLON
Joseph RENO

Agents communaux

Didier BLANCHET / Jérémy MANDIN

ÉCLAIRAGE

TRAVAUX À L'ENTRÉE DE LIBAUD ET RUE DE LA POIRASSE

- ▶ En janvier 2022, le réseau d'éclairage du village de Libaud s'est étendu le long de la rue de la Poirasse jusqu'à l'entrée de son célèbre sentier de Libaud.
- ▶ En effet lors de l'effacement des réseaux électriques du village en 2010, avait été prévu le génie civil en vue d'une future extension du réseau d'éclairage.
- ▶ Cet aménagement s'inscrit dans le sens de la sécurisation des points de ramassage scolaire et de la création de la Zone 30.
 - Coût total de cette opération 12 408 € HT
 - Subvention Sydev 30 %
 - Reste à charge communal..... 8 686 € HT

NOUVEL ÉCLAIRAGE À LIBAUD



VOUS CONSTATEZ DES CHUTES DE TENSION OU DES MICROCOUPURES ?

- ▶ Une chute de tension peut perturber tout votre quotidien : dysfonctionnement de vos appareils et de leur longévité, luminaires moins éclairants et intensité changeante, équipements moins performants... Votre domicile est considéré comme mal alimenté si un minimum moyen de 207 volts est enregistré pendant 10 min (*l'alimentation électrique de votre habitation est normalement de 230 volts en courant monophasé ou 400 volts en courant triphasé*).
- ▶ Des solutions existent pour faire cesser les chutes de tension, mais il faut établir l'origine du problème. Votre électricien est compétent pour constater et corriger les dysfonctionnements de votre installation privée.
- ▶ Les microcoupures (inférieure à 1 seconde) peuvent avoir pour origine les conditions atmosphériques ou climatiques (vent, givre, foudre...), un contact avec des corps étrangers (végétation, animaux, percussions de véhicules, terrassements...), des défaillances et le vieillissement de matériels (lignes, câbles, transformateurs...), des actions humaines (irrigation, moisson, chasse, travaux...).
- ▶ Le dysfonctionnement du réseau de distribution publique relève, en Vendée, de la **compétence de ENEDIS** qui en est le gestionnaire. Vous devez **contacter votre fournisseur d'électricité** (EDF, Engie, etc.) dont les coordonnées figurent sur votre facture. Il se charge des démarches auprès de Enedis.
- ▶ En cas de réponse non satisfaisante de votre fournisseur à votre demande, un signalement du problème doit être réalisé auprès de la Mairie qui se chargera de faire remonter l'information auprès des personnes compétentes du Sydev pour faire aboutir la résolution du dysfonctionnement.

Les raisons d'une chute de tension électrique





JULIEN GAUTRON

**CONSEILLER DÉLÉGUÉ
AU COMITÉ CONSULTATIF
BÂTIMENTS ET PETIT
PATRIMOINE BÂTI**

Conseillers municipaux

Julien GAUTRON
Julien BENIT
Christophe FORTIN
Paule RENOUE
Serge MERLET

Membres citoyens

Jojo ANGIBAUD
Roland GRILLARD
Gaston BLANCHARD

Agents communaux

Didier BLANCHET
Jérémy MANDIN

BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE BÂTI

ÉCOLE PUBLIQUE / PÉRISCOLAIRE

- ▶ Dans le cadre de la réglementation sur le Radon, nous avons missionné la société APAVE afin de réaliser les mesures au sein de l'école publique et de l'accueil périscolaire. Des dosimètres (5 Uté) ont été placés dans tout le bâtiment afin de mesurer le niveau de Becquerel/m³, et ceci pour une durée d'environ 2 mois pendant la période hivernale du 23 février au 28 avril 2022.
- ▶ Pour rappel, en 2009, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommandait un niveau de référence de 100 Bq/m³, et dans tous les cas de rester en deçà de 300 Bq/m³. Plus la concentration en radon est basse, plus le risque est faible.
- ▶ Suite à la réception du rapport de l'APAVE en date du 26 août 2022, le taux de Becquerel obtenu pour notre groupe scolaire et périscolaire est de 30 Bq/m³. Ce taux obtenu est très inférieur au niveau recommandé à ne pas dépasser (300 Bq/m³).
- ▶ Par conséquent, aucune action corrective n'est à envisager sur ce bâtiment, et une nouvelle campagne de mesure de l'activité volumique du Radon devra avoir lieu au plus tard dans 10 ans.

SALLE DE BAINS DU GÎTE LES TERRASSES

La salle de bains a été rénovée par des entreprises locales, du 10 au 29 octobre.

- ▶ **MONTANT TOTAL DES TRAVAUX..... 9 367 € TTC**
 - Plomberie Sanitaire : ZEN & EAU La Réorthe..... 5 069 € TTC
 - Carrelage : AUGER Mickaël La Réorthe 2 465 € TTC
 - Electricité – Entreprise BARBARIN Ste HERMINE 1 002 € TTC
 - Peinture – Entreprise BOURRASSEAU Ste HERMINE..... 610 € TTC
 - Cloison – Entreprise GRILLARD La Reorthe..... 221 € TTC
 - Nous avons profité du chantier peinture pour reprendre également la peinture d'une chambre..... 1 152,47€ TTC

PROJET ATELIER COMMUNAL À L'ÉTUDE..... Lire article page 28

SALLE DE BAINS DU GÎTE



OPÉRATION DÉFRICHAGE DES LAVOIRS !

- ▶ Nous avons retenu la date du **SAMEDI 25 FÉVRIER 2023** pour une opération de défrichage des lavoirs.
- ▶ Le lavoir du bourg a été débroussaillé en 2021, la nature a depuis repris ses droits ! Il faut de nouveau faire place nette pour poursuivre sa restauration.
- ▶ Le lavoir du Plana a aussi besoin d'être débroussaillé !
- ▶ **RENDEZ-VOUS À LA MAIRIE À 9H** à tous ceux qui souhaitent participer à cette action de nettoyage ! Merci aux participants...



LE FOYER DES JEUNES A FAIT PEAU NEUVE !

À partir de février 2022, des travaux ont été réalisés par des entreprises locales. Pendant ce temps, le foyer a été délocalisé dans une classe de l'ancienne école publique, place Paul Guinet.

► PLAN DE FINANCEMENT EN TTC

DÉPENSES

• Isolation Bardage plafond : Menuiserie GRILLARD La Réorthe	67 471 €
• Couverture : TOITURE COUTAND Chantonnay	22 377 €
• Carrelage : AUGER Mickaël La Réorthe	7 743 €
• Electricité Chauffage VMC – Entreprise SORIN Chantonnay	16 843 €
• Maçonnerie : LG ECO.....	7 023 €
• MAITRISE D'ŒUVRE	2 820 €
• DIAGNOSTIC ENERGETIQUE	2 700 €
• PANNEAU DE CHANTIER - PROCOM.....	114 €
• DIVERS.....	98 €
• TOTAL	127 189 €

RECETTES

• ÉTAT / DSIL 2021 (Plan de relance).....	39 695 €
• RÉGION / Fonds Jeunesse et Territoires	19 847 €
• SYDEV (Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics)....	15 844 €
• FCTVA	21 373 €
• AUTOFINANCEMENT	30 430 €
• TOTAL	127 189 €

► Ce projet se voulant participatif, les jeunes ont réalisé les travaux de peinture et d'aménagement extérieur, dans le cadre de l'action citoyenne des jeunes. La Municipalité a acheté la peinture (757 €) et les dalles de la terrasse ont été fournies gracieusement par une entreprise de Chantonnay.

PROJET SANITAIRE FOYER DES JEUNES

La Municipalité s'était engagée à rénover les sanitaires existants dans un délai de 2 ans. De ce fait, la faisabilité de sanitaires en construction modulaire ou en construction traditionnelle est à l'étude.



LE FOYER DE JEUNES : AVANT, PENDANT ET APRÈS TRAVAUX





CHRISTOPHE FORTIN

1^{er} ADJOINT ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Conseillers municipaux

Maryline DASSOT / Marina AUBRY
Jacqueline TEBAST / Carine ROBERT

La Commission remercie les photographes réorthais qui ont accepté que leurs prises de vues soient utilisées dans ce bulletin : les agents communaux, les élus, Jacky JOCCOTTON.

COMMISSION COMMUNICATION

INFORMER LES CITOYENS !

La communication municipale est un élément important dans le fonctionnement d'une Mairie. Informer les citoyens requiert toute l'attention du Conseil municipal.

Ce sujet a d'autant pris de l'importance avec les évènements que nous vivons depuis le début du mandat : COVID19, crise en Ukraine, crise de l'énergie, grippe aviaire, etc. Il faut être réactif, récupérer les informations, les assimiler pour pouvoir les transmettre de manière efficace. On peut alors les diffuser sur les outils mis en place : site internet, page FaceBook, application CityAll, lettres d'infos, bulletin municipal, mails, newsletter ou affichage. Parfois sous la forme d'information, parfois d'alerte, selon l'importance ou le degré d'urgence.

LES PRIORITÉS DE LA COMMUNICATION

- ▶ Rendre compte de la gestion locale et accompagner les projets : il faut expliquer, détailler, alerter, relater la vie municipale et l'animation du territoire et toutes les questions qui concernent l'enfance et la vie scolaire.
- ▶ La communication municipale ne s'arrête pas là : réalisation et diffusion de lettres d'information et du bulletin municipal, d'invitations, mais aussi prise de photos lors des évènements communaux, création de divers supports...

NOS OUTILS

- ▶ Nos outils de communication ont été particulièrement bien suivis cette année. Le nombre de connexion sur le site internet est stable, la page Facebook a vu son nombre d'abonnés atteindre les 440 et le nombre d'abonnés à Cityall a atteint les 300 (223 début 2022) avec 76 messages publiés.
- ▶ Retrouvez toutes les infos communales sur nos supports habituels :
 - Le site internet : www.lareorthes.fr
 - La page FaceBook : www.facebook.com/LaReorthes.Mairie
 - L'application **CityAll**
 - La conception du **bulletin municipal** est confiée à l'agence Marion Création, qui réalise toute la mise en page et l'impression, à partir des informations fournies par la Commission.
 - Les **lettres d'infos** (mai, juillet, novembre) sont conçues et imprimées en interne.
- ▶ J'en profite pour remercier tous ceux qui nous fournissent des photos pour illustrer nos documents d'information.
- ▶ Cette année, la commune a investi dans 2 flammes à l'image de la commune, qui sont utilisées sur les évènements municipaux.

NOS PROJETS

- ▶ Une révision du site internet va être lancée début 2023.
- ▶ La communication sur notre lotissement Le Vallon de la Charbonnière va aussi être relancée.
- ▶ En aparté de la commission, plusieurs élus ont aussi travaillé sur les panneaux de communication qui vont être installés courant 2023 à Poêle-Feu par le Département, en recueillant documents, photos et historique du site. Et un travail a aussi été fait du côté de la Commission Gîtes et hébergeurs pour une signalétique commune. (Voir l'article de la commission Gîtes).





CITYALL : COMMENT L'OBTENIR ?

Pour la télécharger, rien de plus simple : rendez-vous sur l'AppStore ou Google Play, ou bien scannez le QR code ci-dessous. Ensuite, sélectionnez la commune de La Réorthie : c'est parti !

Vous pourrez alors suivre le fil de l'actualité de la commune et rester informés en temps réel grâce aux notifications : alertes, événements, actualités, météo...

LE TOUT GRATUITEMENT !



**PARLEZ-EN AUTOUR !
DE VOUS !**

ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER COMMUNALE

**pour être au fait de l'actualité
de votre commune !**

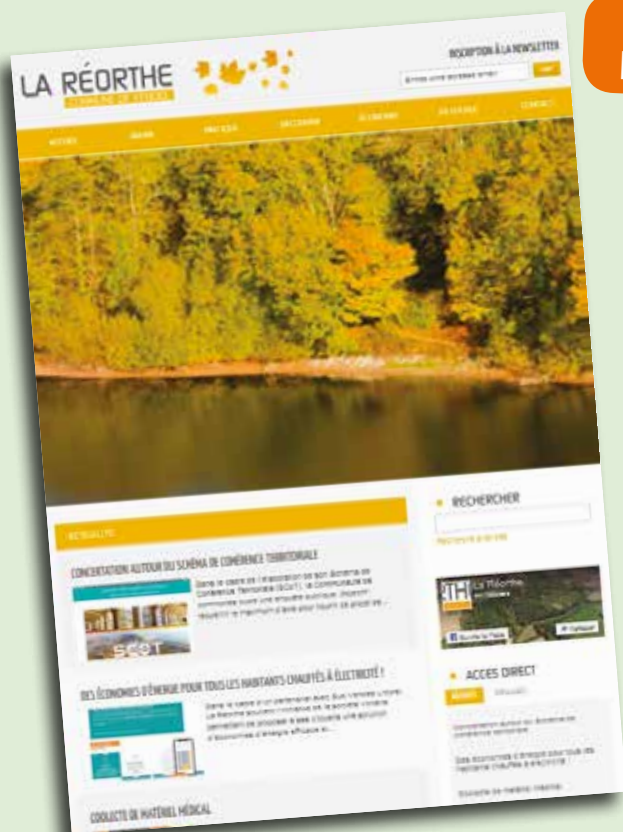
LÀ AUSSI, RIEN DE PLUS SIMPLE !

**Rendez-vous sur le site internet
de La Réorthie :**

www.lareorthie.fr

Sur la page d'accueil,
dans le bandeau supérieur,
renseignez votre adresse mail
et cliquez sur OK !

► Vous recevrez
automatiquement un mail
lorsqu'une Newsletter
sera publiée.





PAULE RENO
2^e ADJOINTE
RESPONSABLE DE
LA COMMISSION
ACTIONS SOCIALES



Présidente
Magalie GROLLEAU

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

GOÛTER DES AÎNÉS

Répondant à l'invitation du CCAS, 80 aînés de la Réorthe étaient présents au traditionnel goûter du samedi 15 octobre.

Christophe DABIN, accordéoniste, a assuré l'animation.

Ce moment de convivialité est toujours très apprécié par les aînés, les membres du CCAS et le Conseil municipal.

LE YOGA SUR CHAISES !

D'octobre 2021 à juillet 2022, 16 personnes ont participé au yoga sur chaises animé par Nathalie MOUNE.

La dernière, le 9 juillet s'est terminée par un temps festif et convivial.

Début octobre, l'activité yoga a recommencé à raison de 2 séances par mois. Afin de contribuer aux économies d'énergie, les séances se déroulent dans le hall de l'accueil périscolaire pour l'hiver. Cela évite de chauffer les vestiaires du stade.

MOMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS À L'EHPAD

Les enfants de l'accueil périscolaire, sur une idée du CCAS, ont confectionné des cartes de vœux destinées à nos aînés réorthais résidant en Ehpad. Elles leur ont été offertes avec un ballotin de chocolats...

Mme le Maire est allée à L'EHPAD de Sainte-Hermine le 10 novembre 2022, pour partager un bon moment avec les résidents Réorthais qui y vivent désormais... Des moments très forts !

CONSEILLÈRES MUNICIPALES



Jacqueline
TEBAST



Marina AUBRY



Maryse
TÉTRAULT



Carine ROBERT

MEMBRES CITOYENS



Danielle
SOULARD



Antoinette
PAYRAUDEAU



Sylviane
VYNISALES



Geneviève
FORTIN





PAULE RENO

2^e ADJOINTE ET RESPONSABLE
DE LA COMMISSION GÎTES ET
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Conseillers municipaux

Christophe FORTIN
Michel REMPILLON



COMMISSION GÎTES ET HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

LA RÉORTHE : DES ATOUTS INDÉNIABLES

La Commission s'est réunie en mai : un tour de table a permis aux hébergeurs présents de se rencontrer, d'échanger sur leurs activités, leur réseau de réservation et les perspectives pour 2022-2023.

Plusieurs points ont aussi été abordés : rappel des règles de tri auprès des locataires, rappel des règles relatives aux nuisances sonores...

La proposition de rencontrer les services communautaires du Tourisme a été retenue.

La situation de La Réorthe est idéale pour les touristes : plusieurs pôles d'intérêts à moins d'une heure de route : plages, Marais poitevin, Puy du Fou, La Rochelle... Et notre territoire a ses propres atouts, non négligeables.

SIGNALÉTIQUE

Lancée en 2021, l'idée d'une signalétique commune a fait son chemin.

Les échanges ont permis de retenir une solution : un panneau très conventionnel au fond vert avec texte et idéogramme blanc. La Commune a ensuite fait un choix : les panneaux seront posés sur le bord de la RD137 pour indiquer la direction des hébergements depuis cet axe, dans les deux sens.

Une consultation est en cours auprès des fournisseurs pour la fourniture de ces panneaux et de leurs supports, pour une mise en place au printemps 2023.



Président

Christophe FORTIN

Conseillers municipaux

Paule RENO
Laurent FOURNIER
Maryse TÉTRAULT
Jacqueline TEBAST
Michel REMPILLON

UNE VIE ASSOCIATIVE DENSE ET DYNAMIQUE !

LA COMMUNE EST AU PLUS PROCHE DES ASSOCIATIONS POUR LES SOUTENIR, LES PORTER, MAIS AUSSI POUR LES ÉCOUTER :

- ▶ La commission Vie Associative s'est réunie 3 fois en 2022.
- ▶ Lors de ces rencontres, un point est fait sur la vie de l'association, ses effectifs, ses projets, ses besoins. D'où l'importance que chaque association soit représentée.
- ▶ Lors de la réunion d'octobre, Madame le Maire a proposé aux associations de s'approprier *la classe du haut de l'ancienne école, pour en faire un lieu commun de partage, de rencontres, d'activités nouvelles (salle tiers-lieu, FAB LAB...)*
- ▶ La salle a besoin d'un rafraîchissement, la Municipalité prendrait à sa charge la fourniture des matériaux, peintures, etc.
- ▶ Un vidéo-projecteur pourrait facilement y être installé.
- ▶ **L'idée est lancée, la population peut s'en saisir. Un groupe de travail citoyen peut être constitué : MANIFESTEZ-VOUS EN MAIRIE.**





MARYLINE DASSOT

CONSEILLÈRE ET RESPONSABLE DE LA COMMISSION VIE DES ÉCOLES

Conseillers municipaux

Christophe FORTIN
Julien GAUTRON
Michel REMPILLON
Carine ROBERT

COMMISSION VIE DES ÉCOLES

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

- ▶ **En 2016**, un Projet Educatif de Territoire a été rédigé afin de formaliser la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (4 jours et demi, de 2014 à 2018) et de permettre à la Commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école en lien avec le projet d'école.
- ▶ **En 2019**, le PEDT a été renouvelé dans le cadre de la construction de l'école des Deux Lays, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) afin de qualifier la garderie périscolaire en Accueil Collectif de Mineurs (ACM), ce qui a permis la mise en place d'une nouvelle tarification du service d'accueil périscolaire, en fonction du Quotient Familial des familles.
- ▶ **En 2022**, le PEDT a été renouvelé pour 3 ans, après validation du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports et délibération du Conseil Municipal de la Réorthe. Le Projet Educatif de Territoire peut être consulté en Mairie.

ACHATS DE MATÉRIELS POUR L'ÉCOLE DES DEUX LAYS ET LA RÉCRÉORTHAISE

- 9 pendules radio-pilotées (ainsi toutes les pendules du bâtiment peuvent être synchronisées en même temps à l'aide d'un émetteur unique)
- Pack jonglerie découverte
- 3 ordinateurs portables Notebook Asus (renouvellement annuel)



Un livret du Petit Citoyen offert par la Municipalité a été remis en plus aux élèves de CM2 des 2 écoles.

LA REMISE DES PRIX DE FIN D'ANNÉE

En accord avec les directrices des écoles, cette remise des prix se fait depuis 2 ans, sur le temps scolaire et non plus, lors de la fête de fin d'année : ainsi début juillet, les élus sont allés dans les classes, à la rencontre des élèves (72 à l'école privée Jeanne d'Arc et 66 à l'école publique des Deux Lays) pour la Remise des Prix !





Présidente

Magalie GROLLEAU



JULIEN BÉNIT

3^e ADJOINT ET VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF SENTIERS ET CHEMINEMENTS DOUX

Conseillers municipaux

Christophe FORTIN
Michel REMPILLON

Membres citoyens

Jean-Claude AUVINET
André VINATIER
Joseph RENO
Michel GUERRY
Alain JOUSSE
Jacques BIRAULT

Chargé de développement touristique CCSVL

Marielle ETIENNE



BILAN DU COMITÉ CONSULTATIF SENTIER

Lors de cette 1^{re} rencontre du 9 mars 2022, Marielle ETIENNE est intervenue pour présenter son travail sur les itinéraires et boucles cyclables d'intérêt communautaire. En effet, notre Communauté de communes est riche de 18 boucles cyclables et de 59 circuits pédestres qui représentent 671 km.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PISTE CYCLABLE EXISTANTS

- **LES SITES PROPRES** : voies permettant aux cyclistes et autres modes actifs de circuler en dehors des voies ouvertes à la circulation des véhicules motorisés. Peut être : voie verte, piste cyclables, etc.
- **LES SITES PARTAGÉS** : voies permettant aux cyclistes de circuler parmi les véhicules motorisés, avec ou sans aménagement dédié. Peut être : une bande cyclable, une route, un couloir partagé bus/vélo, une zone 30, une contre-allée, une chaussée à voie centrale banalisée...
- **LES VOIES VERTES** : routes exclusivement réservées à la circulation des véhicules non-motorisés, des piétons, des cavaliers. (Article R. 110,-2 du Code de la route)
- **LES VÉLOROUTES** : itinéraires de moyennes et longues distances pour les cyclistes d'intérêt départemental, régional, national ou européen. Cet itinéraire doit être linéaire, continu, jalonné, adapté à la pratique des cyclistes, sûr et incitatif.

Les Véloroutes relient les régions et permettent de traverser les villes dans de bonnes conditions. Elles se trouvent implantées sur des itinéraires agréables, sans dénivelé excessif (< 3%) et doivent pouvoir être utilisées par tous les cyclistes, y compris les moins expérimentés.

Les Véloroutes empruntent des sites propres ou des voies partagées à faible trafic, des bandes cyclables, pistes et autres aménagements.

SUR LA COMMUNE

- ▶ **SENTIER DE LIBAUD** (9 km) : une revue des points à corriger a été réalisée.
- ▶ **SENTIER DES BOIS GÂTS** : réflexion sur le bouclage de ce nouveau sentier et sur sa signalisation.
Ce sentier peut avoir une **utilité fonctionnelle de liaison douce entre La Leue et le Bourg et de promenade** : une boucle devra être tracée et un balisage créé.
- ▶ Une **charte graphique du balisage "Sentier Réorthais"** devra être établie : couleurs des textes, lignes de directions, taille des pancartes...
- ▶ En 2022, la Commune a fait l'**acquisition d'une débroussailleuse** afin de faciliter l'entretien des sentiers.

PÉRIMÈTRE DE PRÉEMPTION DU DÉPARTEMENT

Une rencontre le 22 juin avec les services du Département en charge des Espaces Naturels Sensibles a rassemblé les volontés communes d'aménagement et de protection des sentiers et des espaces naturels.



Le lotissement le Vallon de La Charbonnière a vu en 2022 les premières constructions sortir de terre : 5 logements se sont construits.

15 parcelles de 443 à 1097 m², des espaces verts, une situation idéale proche des équipements communaux, un point de vue unique, un prix attractif à 43 €/m² : ce lotissement a bien des atouts !

En 2022, en raison du contexte, les demandes de parcelles ont stagné, mais nous allons relancer en 2023 la communication autour du développement de ce lotissement, pour faire connaître La Réorthes et attirer les projets de construction.

LE VALLON DE LA CHARBONNIÈRE

**ENCORE DISPONIBLES :
 10 LOTS de 443 à 1097 m²**

43 €/m²

La Réorthes a des atouts pour les nouveaux arrivants : la proximité de 2 bassins d'emploi (Sainte-Hermine et Chantonay), un axe routier majeur avec la RD137, la proximité de l'autoroute A83 et des sites touristiques : la côte vendéenne, le Puy du Fou, Le marais Poitevin, La Rochelle...

La commune est bien équipée, entre ses écoles, son accueil périscolaire, son plateau sportif... Et que dire de nos paysages ! Un mélange de verdure, d'eau, de forêts, de coteaux, sillonnés par de nombreux sentiers...

N'hésitez pas à en parler autour de vous ! Nous, les Réorthais, sommes les meilleurs ambassadeurs de notre commune !





BON à SAVOIR SUR LES RÈGLES D'URBANISME

Enregistrement des demandes d'autorisations d'urbanisme : **déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme...**

DÉCLARATIONS PRÉALABLES NÉCESSAIRES POUR :

- ➔ Modification de façade, réfection de toiture
- ➔ Remplacement des ouvertures
- ➔ Installation de panneaux photovoltaïques
- ➔ Piscine avec un bassin supérieur ou égal à 10 m²
- ➔ Serres dont la hauteur est comprise entre 1,80 m et 4 m ou dont la surface est inférieure ou égale à 2000 m²
- ➔ Clôtures, carports...
- ➔ Abri de jardin, pergola bioclimatique, toute construction inférieure à 20 m²
- ➔ Tout changement de destination d'un local

PERMIS DE CONSTRUIRE OBLIGATOIRES POUR :

- ➔ Construction neuve
- ➔ Changement de destination d'une dépendance en extension de l'habitat
- ➔ Extension de + de 20 m²
- ➔ Toute extension qui porterait la surface de plancher à 150 m² ou +
- ➔ Serres dont la hauteur est supérieure à 4 m ou dont la surface est supérieure à 2000 m²
- ➔ Bâtiment Agricole
- ➔ Piscine

➔ **Le recours à un architecte est obligatoire dès lors que l'emprise au sol de la future construction atteint ou dépasse 150 m².**

DÉLAIS D'INSTRUCTION

- ➔ **DÉCLARATIONS PRÉALABLES** : délai d'instruction d'1 mois (2 mois en périmètre des monuments historiques : Féole / La Touche)
- ➔ **PERMIS DE CONSTRUIRE** : délai d'instruction de 2 mois (3 mois en périmètre des monuments historiques : Féole / La Touche)
- ➔ **AVANT DE VOUS LANCER DANS UN PROJET**, il est conseillé de **CONSULTER LE RÈGLEMENT DU PLUi** qui est accessible via le site de la commune : www.lareorthe.fr ou sur le site de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : www.cc-sudvendeelittoral.fr

DEMANDE EN LIGNE

- ➔ **DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2022**, il est vivement conseillé de déposer vos demandes d'autorisations de travaux via le guichet unique : sudvendeelittoral.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier

TAXE D'AMÉNAGEMENT

- ➔ **À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023**, le Conseil Municipal a décidé de modifier le taux de la taxe d'aménagement. Il passera de 1,20 % à 2% sur l'ensemble du territoire communal.

TRANSFERT DU CALCUL DES TAXES D'URBANISME

- ➔ **DEPUIS LE 1^{er} SEPTEMBRE 2022**, toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée n'est plus transmise à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) mais à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).
- ➔ Il est donc rappelé aux pétitionnaires qu'à l'issue de leurs travaux, ils doivent fournir une déclaration d'achèvement de travaux et effectuer une déclaration auprès des services des impôts. Cette déclaration se fait sur le site www.impots.gouv.fr rubrique "Gérer mes biens immobiliers".

LE SAVIEZ-VOUS ?

➔ Le permis de construire ou l'autorisation de travaux accordé doit être affiché sur le terrain concerné !

➔ **POUR TOUTES QUESTIONS** concernant votre projet, n'hésitez pas à solliciter nos services aux horaires d'ouverture ou encore le service du Droit des Sols de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

• Mairie : 02 51 27 81 52 CCSVL : 02 28 14 20 20

LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?

Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont de votre projet pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

85 Vendée
caue



Renseignements
02 51 37 44 95
caue85@caue85.com



> en savoir + : www.caue85.com

LA FIBRE CONTINUE D'ARRIVER...

VENDÉE NUMÉRIQUE

02 51 44 20 40

Les réponses à
vos questions sur :www.vendeenumerique.frVendée
Numérique

- Le déploiement de la fibre optique sur le territoire vendéen est un projet orchestré par VENDÉE NUMÉRIQUE. Le chantier est énorme, les moyens engagés sont colossaux. Mais le COVID a quelque peu modifié les délais annoncés. Le territoire de la Réorthe devait être couvert en 2021, puis 2022... Ce sera finalement en 2023.
- D'ores et déjà, une partie du bourg est reliée, et les premières connections à la fibre ont été installées (Voir carte). La Commune a fait le nécessaire pour dégager les réseaux existants en finançant une campagne d'élagage (lire ci-dessous). Depuis, près de 250 poteaux ont été changés, des kilomètres de fibre optique posés, il en reste encore à faire, mais ça avance...
- Si vous voulez connaître l'éligibilité de votre domicile, rendez-vous sur le site de Vendée Numérique, toutes les infos y sont disponibles et régulièrement mises à jour :

▶ www.vendeenumerique.fr

▶ Carte interactive : eligibilite-vendee.altitudeinfra.fr



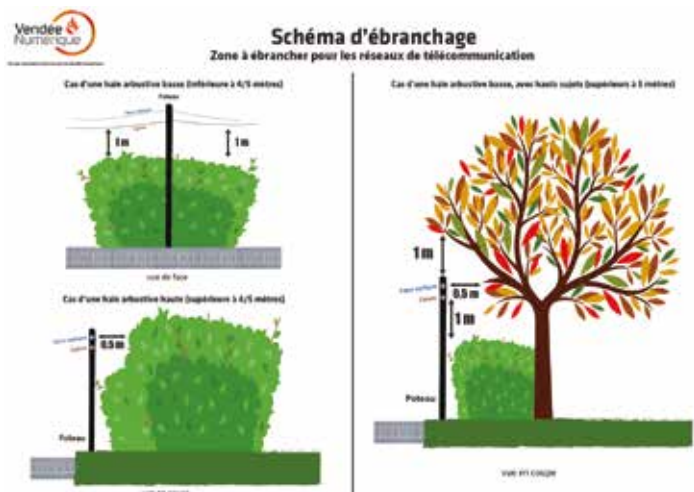
...MAINTENONS NOS HAIES ET BUISSONS EN ÉTAT !

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la Commune a effectué au printemps 2022, une campagne d'élagage sur tout le territoire, d'après un relevé fourni par Vendée Numérique. Dans le bulletin de janvier 2022, il a été rappelé que les propriétaires riverains de voies publiques (routes, chemins, voies) sont tenus d'entretenir leurs haies, ceci afin d'éviter toute interaction avec les réseaux de communication. Or, on constate à divers endroits de la commune, des branches qui viennent frotter sur les câbles (cuivre ou fibre optique) !

Désormais, c'est aux propriétaires d'assumer : le cas échéant, la Mairie pourra **mettre en demeure le propriétaire de faire le nécessaire** ou s'occupera de l'élagage en le facturant aux propriétaires, la loi ELAN l'y autorisant.

POUR RAPPEL, SELON LA LOI ELAN : «Il est du ressort des propriétaires de faire en sorte que les arbres, buissons ou autres haies plantés sur leurs propriétés soient entretenus de manière à **ne pas interférer avec les réseaux de télécommunication**, tout comme la Mairie est en charge de faire respecter cette loi».

Une détérioration due à un manque d'entretien d'une haie pourrait valoir au propriétaire de la haie de voir le propriétaire de réseau (de communication, électriques ou d'eau potable) se retourner contre lui !



ALORS, À VOS SÉCATEURS, TRONÇONNEUSES OU ÉLAGUEUSES !

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE (GRIPPE AVIAIRE)

MESURES OBLIGATOIRES

- Face à cette épizootie, le Préfet de la Vendée appelle tous les acteurs de la filière avicole à rester vigilants et à l'application la plus stricte des mesures de biosécurité pour empêcher le virus d'entrer dans les élevages via la faune sauvage et les activités humaines et éviter sa diffusion entre élevages.
- Les mêmes recommandations s'adressent aux particuliers détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement.
- Un respect strict de ces mesures est indispensable pour endiguer l'épizootie. Le non-respect de ces mesures est une infraction passible d'une **amende de 750 €**.
- Il est rappelé que tout détenteur d'oiseaux (professionnels et particuliers) doit déclarer sans délai toute suspicion (mortalités anormales notamment) à son vétérinaire sanitaire ou à la DDPP de Vendée :

ddpp-spa@vendee.gouv.fr

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)*
Protégez vos élevages et basses-cours



Mesures de prévention obligatoires applicables aux détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement :

- ☑ Confinement des volailles et des oiseaux ou mise en place de filets de protection
- ☑ Surveillance quotidienne des animaux

- ☑ Placer les points d'alimentation et d'abreuvement à l'abri (à minima les couvrir) ;
- ☑ Aucune volaille (palmipède et gallinacée) ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;
- ☑ Limiter l'accès aux personnes indispensables à son entretien ;
- ☑ Ne jamais se rendre dans un autre élevage de volaille ;
- ☑ Protéger et entreposer les réserves d'aliments et la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination ;
- ☑ Nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisé ;
- ☑ Ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations.

FORMATIONS PSC1 ET SST POUR LES AGENTS MUNICIPAUX



En janvier 2022, toute l'équipe communale a été formée au secourisme : ils ont suivi la PSC1 (Formation Secourisme Premiers Secours) ou la SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

→ Une priorité pour leur sécurité, la nôtre et celles de nos enfants à l'école.



3 EMPLACEMENTS À LA RÉORTHE DE DÉFIBRILLATEURS

- À CÔTÉ DE LA MAIRIE, DANS LE BOURG DE LA RÉORTHE
- À LA SALLE CLEMENCEAU
- AU COMPLEXE SPORTIF



Suivez les consignes orales données par le défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours que vous aurez préalablement prévenus ! SON UTILISATION EST À LA PORTÉE DE TOUS !

RÉAFFECTATION ET MUTUALISATION DU BÂTIMENT COMMUNAL

(ancienne usine de confection)

SERVICES TECHNIQUES, MILIEU ASSOCIATIF ET ÉCONOMIE ARTISANALE LOCALE

L'équipe municipale avait inscrit l'atelier communal dans son projet de mandat. Au vu de l'étendue de la commune, de ses besoins en entretien de voirie, bâtiments et autres..., il devenait urgent de penser à un atelier adapté en surface, aménagements, locaux sociaux...

Dès le lancement de la réflexion, les agents techniques ont été consultés car ils ont l'expérience de leur quotidien et du local actuel ; ils connaissent leurs matériels tant en surface, qu'en volume et les besoins polyvalents du service.

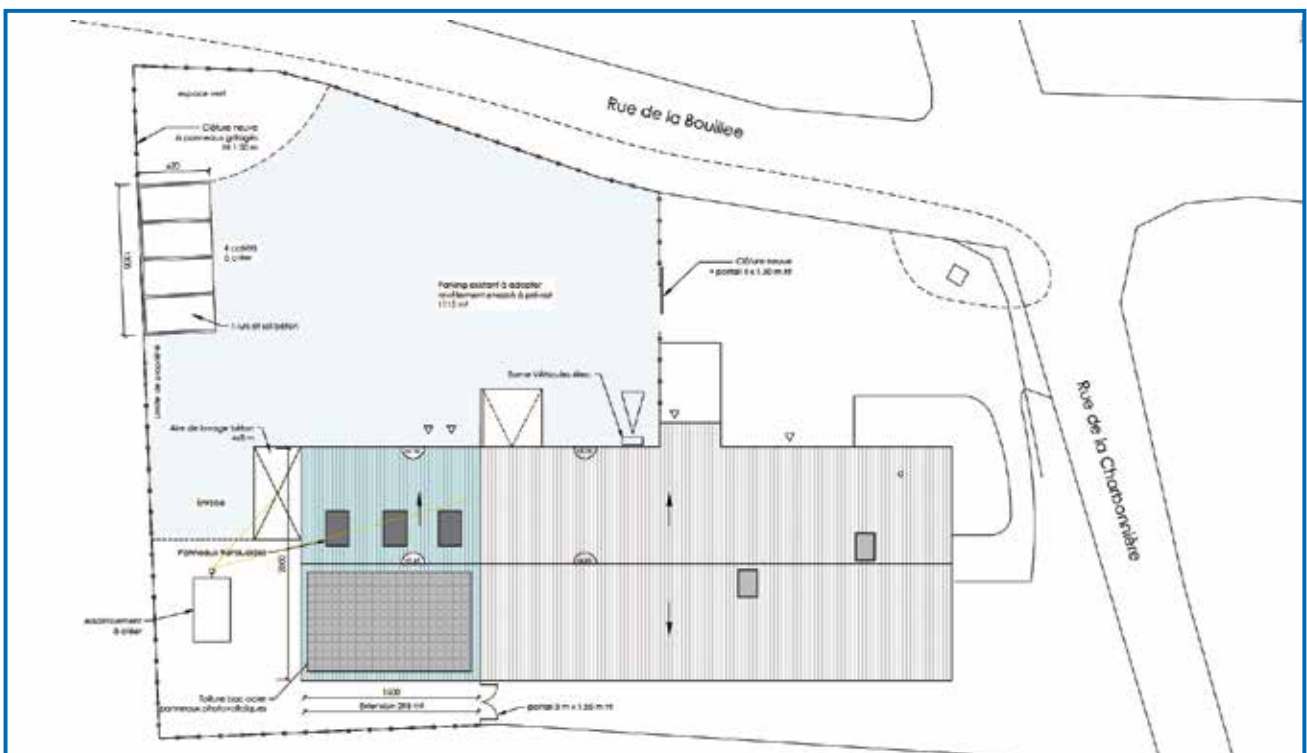
La commune dispose d'un bâtiment qui, autant par sa position centrale sur le territoire que par sa configuration, se prête à devenir le nouvel atelier communal. Pour stocker le gros matériel, il faut un local avec de la hauteur.

Et pourquoi, en même temps, ne pas utiliser une partie de ce bâtiment pour répondre aux besoins, depuis longtemps exprimés, des associations (box de stockage de matériels) ?

Et que faire de la partie bureaux ?

Avec le conseil d'un architecte, le projet a été élaboré :

- Construction d'un bâtiment de 300 m² pour le stockage du gros matériel et des véhicules.
 - Aménagement de 300 m² du bâtiment actuel en atelier, avec locaux sociaux (bureaux, sanitaires, salle de pause).
 - Création de box de stockage pour les associations réorthaises sur 200 m².
 - La partie bureau et une partie de l'atelier existant aménagées en tiers-lieu pour l'entrepreneuriat local (activités tertiaires, services à la personne, artisanats divers...).
 - Fermeture de la parcelle (avec clôtures et portails), réfection du parking, aire de lavage, assainissement autonome, cuve de récupération des eaux pluviales, casiers de rangement extérieurs, photovoltaïque en auto-consommation.
- Un projet réfléchi depuis 2 ans avec un plan d'investissement global pour 823 405 € (HT) qui permet à ce stade d'avant-projet, de solliciter les subventions publiques au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès des services de l'État.





LA ZAE DU CHAMP MAROTTE

DE BELLES AVANCÉES EN 2022 : DES COOPÉRATIONS MULTIPLES ET FRUCTUEUSES POUR SOUTENIR LES PROJETS DE NOS ARTISANS LOCAUX !

En février, les fouilles opérées par les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) rendent un diagnostic sans poursuite.

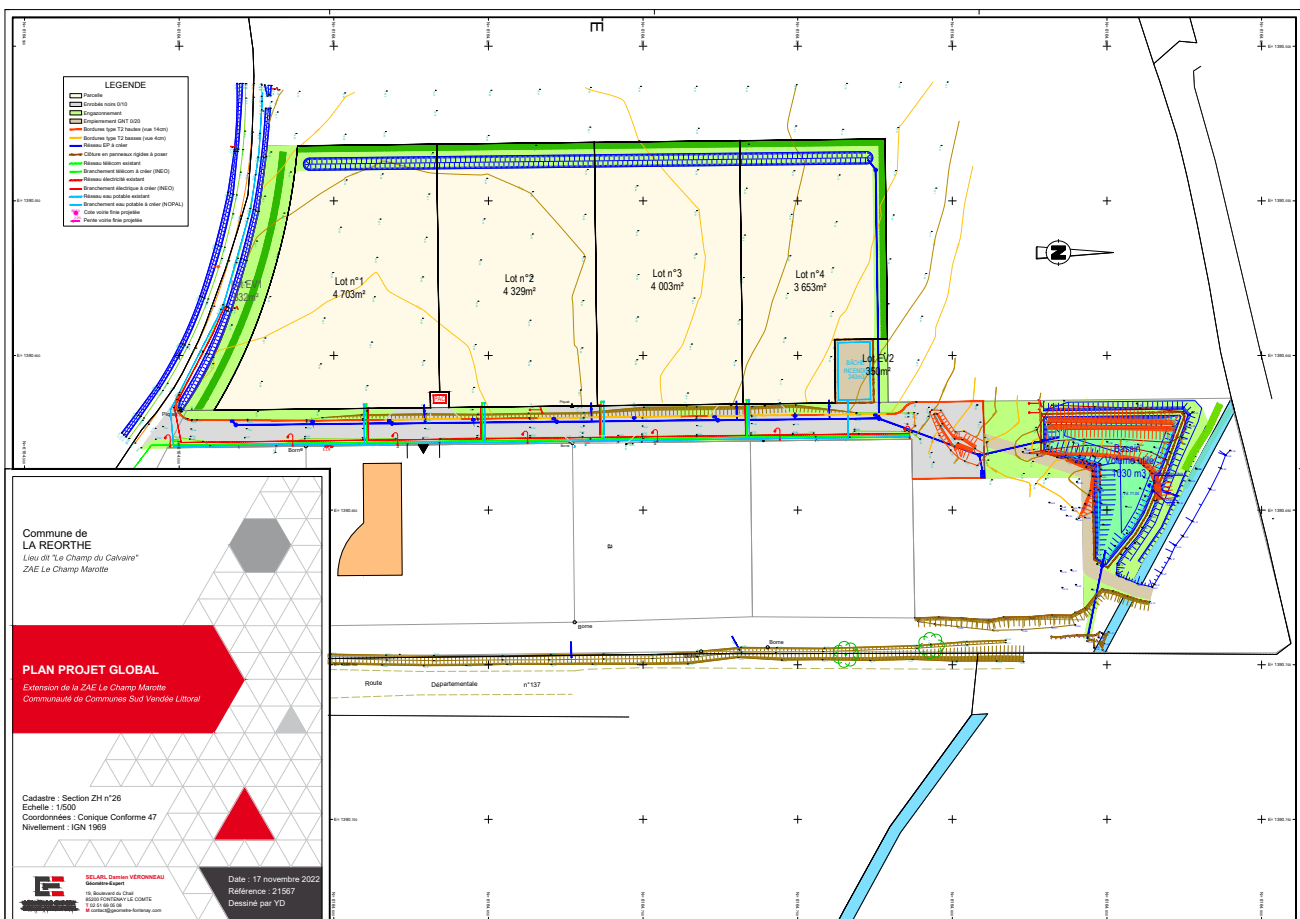
Le permis d'aménager déposé par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral est autorisé et tient compte des besoins des artisans.

Les rencontres et les communications avec l'ensemble des parties ont été essentielles et déterminantes pour faire aboutir le projet.

La Collectivité de la Réorthe a :

- ↳ joué son rôle de coordonnateur local facilitant les échanges entre les différents acteurs : vendeurs, artisans, services de la DRAC, service économique communautaire (maître d'ouvrage), le géomètre, le SYDEV... Ce qui a permis de trouver un équilibre entre enjeux privés et publics.
- ↳ apporté sa part financière pour l'aménagement de la zone et l'achat de foncier agricole pour la somme de 20 808 €

DÉBUT 2023, LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT VONT DÉBUTER laissant ensuite place aux projets des artisans locaux. Un lot restera à la vente.



FÉOLE : LOTISSEMENT ET FUTURE PLACE

EN 2022,

- ▶ L'EPF (Établissement Public Foncier), dans le cadre de sa convention d'action foncière, s'est porté acquéreur de 2 parcelles supplémentaires sur son périmètre d'intervention.
- ▶ En mai, le projet de réhabilitation et de requalification urbaine a été soumis aux services des Bâtiments de France qui ne s'y sont pas opposés.
- ▶ Le Cabinet VALLÉE a pu rendre son étude de faisabilité qui a été présentée en réunion publique le 23 novembre dernier. Des équilibres ont été trouvés, entre respect du passé et nouvelles perspectives d'habitat pour demain.

PROJET D'UNE PLACE

- ▶ Le scénario retenu propose entre autres, la création d'un lotissement et d'un "événement urbain", sous la forme de la création d'une placette, un des objectifs étant de "casser" la continuité de la RD137 dans la traversée de Féole qui donne l'impression d'un long couloir étroit où l'on ne fait que passer en occultant les habitants et leurs lieux de vie.

- ▶ Cette place ouvrirait l'espace vers les arrières de Féole, notamment dans le périmètre de l'EPF. Il sera aussi important de conserver ces murs et murets du passé, ils sont autant d'obstacles aux bruits générés par le trafic de la RD137 que de rappels d'une histoire locale identitaire.

EN 2023,

- ▶ Cette étude va permettre des rencontres avec des promoteurs et bailleurs publics pour envisager de nouvelles formes d'habitats répondant aux enjeux sociétaux que sont entre autres, les mouvements de population inhérents à la demande d'emploi locale, la jeunesse et ses besoins, le vieillissement de la population avec la question de l'autonomie autrement qu'en EHPAD, les premiers accès à la propriété pour les catégories socioprofessionnelles plus défavorisées, l'exode urbain, les habitats partagés pour mieux appréhender l'environnement et la gestion du foncier...

Hypothèses de projet

La création d'une voie depuis la rue Georges Clémenceau à la rue des Rouillères permet de désenclaver les parcelles de second rang ainsi que la réserve foncière dans le périmètre de ville EPF.

L'implantation des constructions à l'alignement des rues et en mitoyenneté font référence à la typomorphologie de l'existant où la forme bâtie définit les contours de l'espace public. La voie se dessine comme un espace partagé en contre point de la départementale.

La division du sol offre un potentiel de 14 logements pour un parcellaire moyen de 360m².

Des stationnements complémentaires sont prévus dans l'espace public. Valoriser le cheminement piéton existant dans la nouvelle organisation du quartier.

Créer un **événement urbain** pour sortir de la logique et image routière de la rue principale. Aménager une séquence visuelle par l'ouverture du corps de rue.

Capter une partie du transit : dépôt pains, point poste, info touristiques, etc ...

11 parkings d'accompagnement

Le végétal en contre point de la minéralité de la rue, par l'implantation des arbres en alignement au droit des traversées de voies (image référente des alignements d'arbres de l'allée du château de l'Aubraie).

HYPOTHÈSE 2 :

Aménagement proposé aux limites du périmètre d'étude EPF
Créer une séquence urbaine rue Georges Clémenceau





FÉOLE C'EST AUSSI...

LA QUESTION DES TRANSPORTS

► La RD137 est un axe stratégique sur la question des transports au plan local et régional : un itinéraire prioritaire pour les convois exceptionnels, impliquant les services du Département et de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

LA QUESTION DU BÂTI ANCIEN

► L'ensemble urbain ne se réduit pas au périmètre de l'EPF, il concerne également 5 bâtis abandonnés, acquis depuis par la Commune. En 2022, un marché a été passé avec l'APAVE, sous la maîtrise d'œuvre de l'ASPL Vendée, qui a permis de réaliser les diagnostics plomb, termites et amiantes sur chacune des 5 maisons. Les rapports rendus en novembre dernier, sont incontournables pour appréhender une démolition.

► Des propriétés privées inoccupées, entretenues ou pas, et qui au-delà de l'esthétique, sont sujettes aux dégradations du temps, et invitent toutes formes de danger. De nouveaux contacts ont été pris en 2022 par la Collectivité pour dénouer des situations très complexes pour certaines, et pour d'autres relevant de volontés individuelles à faire mûrir...

ET ENCORE DES ÉTUDES, DES RÉFLEXIONS, DES ÉCHANGES ET DES CONCERTATIONS MULTI-PARTENARIALES...

...pour interroger les différentes faisabilités techniques et financières sur les questions des réseaux, des eaux, de la sécurité et de la santé publique, toutes inter-connectées ou interdépendantes...

- Féole va bouger, même si ce bourg est tel quel depuis le début du siècle dernier !
- Ce projet va s'étaler sur ce mandat et sur les suivants, mais il est bien connu que « Paris ne s'est pas fait en un seul jour »...



Diag bâtiments existants



Parcelle AB 127 - 2 rue du Puits



Parcelle AB 126 - 6 rue du Puits



Parcelle AB 128 - 63 rue Georges Clémenceau



ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN COMMERCE

EN JUIN 2021 : afin de connaître le comportement d'achat et les besoins des Réorthoais, **une enquête a été réalisée** auprès de l'ensemble de la population réorthoaise (= 500 ménages).

201 foyers ont répondu, soit un taux de réponse de **40,2 %** : il s'agit d'un très bon pourcentage. À titre de comparaison, sur des études similaires, les taux de réponses aux questionnaires adressés aux ménages ont été le plus souvent compris entre 15 et 30 %.

VOICI QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSES ET ORIENTATIONS :

► LA RÉORTHE POUR VOUS, C'EST ?

- une commune **dynamique, conviviale, paisible**
- où il fait bon vivre
- où l'environnement est préservé
- mais **pas suffisamment dotée de services**

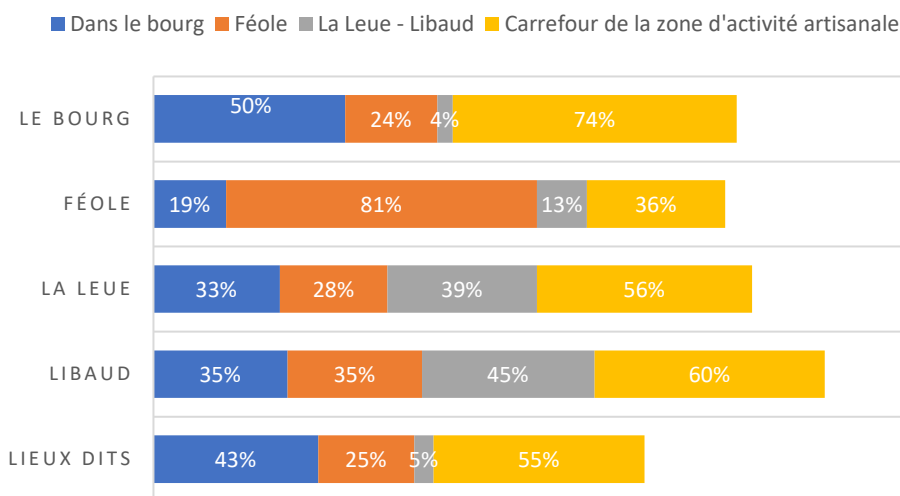
► OÙ FAITES-VOUS VOS ACHATS ?

- Les Réorthoais déclarent effectuer la plupart de leurs achats sur la commune de **Chantonnay**, et ensuite sur la commune de **Sainte-Hermine**.
- Les **producteurs locaux** sont **plébiscités** pour l'achat de produits frais et d'épicerie.

► L'INSTALLATION D'UN COMMERCE SERAIT-IL NÉCESSAIRE ?

- Si un point de vente venait à s'implanter sur la commune, les ménages réorthoais ayant répondu sont **favorables à 92 %**.
- Mais, ils sont seulement **30 % à évoquer une fréquentation quotidienne**.
- **56 %** se disent prêts à une **fréquentation hebdomadaire** et/ou pour des achats de dépannage, et ce, en fonction des produits et/ou services proposés.

► À QUEL EMPLACEMENT ?



La commune de La Réorthe est dotée de structures répondant aux besoins des familles : écoles, city-stade, foyer de jeunes, entre autres...



🔗 L'étude complète comprend les données socio-économiques de la commune et une étude de marché comparée avec des communes similaires (l'étude complète de 53 pages est consultable en mairie)



DE LA SALLE DE MUSIQUE AU FOYER DES JEUNES !

- Ce bâtiment, récupéré dans les années 80 aux Sables d'Olonne, a été remonté à La Réorthe par les familles des musiciens, sur un terrain mis à disposition par la Commune, grâce à la volonté du Président Robert PACTEAU de La Mi-Ré-Orthaise, association musicale !
- L'association devenant intercommunale, le bâtiment a alors accueilli le Foyer des jeunes, dès 1997. Ce local commençait à vieillir...
- Pendant la crise du COVID, le Conseil Municipal a tenu à soutenir la jeunesse, réfléchissant à "l'après" : il a donc été décidé de réhabiliter le Foyer des Jeunes, en utilisant les subventions publiques, dans le cadre du Plan de Relance (État et Région).

HISTOIRE D'UNE COOPÉRATION

- En 2022, les travaux de couverture, isolation, ouvertures, bardage, électricité, chauffage, carrelage, peinture ont pu démarrer.
- Le Foyer a été vidé par les jeunes et le démontage des plafonds et ouvertures s'est fait avec eux, des parents et des élus : une belle coopération intergénérationnelle avec de bons moments !
- Les jeunes, sollicités par le Conseil Municipal, ont aussi fait les peintures intérieures. Plusieurs week-ends ont été nécessaires pour préparer et peindre les murs, sous la houlette de Guillaume BRIENS, membre du bureau adulte, qui a su mobiliser, motiver, et encourager nos jeunes !



- Quelques surprises et imprévus ont mis à mal le planning initial, mais Julien GAUTRON, élu chargé des bâtiments communaux, a trouvé des solutions avec les artisans !

INAUGURATION LE 4 NOVEMBRE 2022

- Le 4 novembre à 17h, tout était prêt ! Mme le Maire a pu accueillir les acteurs et les partenaires financeurs : L'État, la Région et le SYDEV. Cette rénovation a été subventionnée à hauteur de 70%.

- Cette inauguration a permis la rencontre entre l'ancien Président de La Mi-Ré-Orthaise, Robert PACTEAU, des jeunes, des élus réorthais, et la Sous-Préfète Nicole CHABANNIER, le Député Pierre HENRIET, le Conseiller Régional Philippe BARRÉ, la Présidente de Sud Vendée Littoral Brigitte HYBERT, Manuel GUIBERT du SYDEV, les parents et les membres du Comité Consultatif Bâtiments.

- Les jeunes ont particulièrement apprécié de pouvoir échanger avec toutes ces personnalités ! Mme le Maire et Mr le Député ont même battu une équipe de jeunes au babyfoot ! Un excellent moment, convivial, comme on sait le faire à La Réorthe...

- Les jeunes peuvent désormais profiter de ce local rénové, le faire vivre, tout en le respectant et le préservant...

- Les élus remercient l'ensemble des acteurs pour ce beau projet !



RETOUR EN IMAGES...

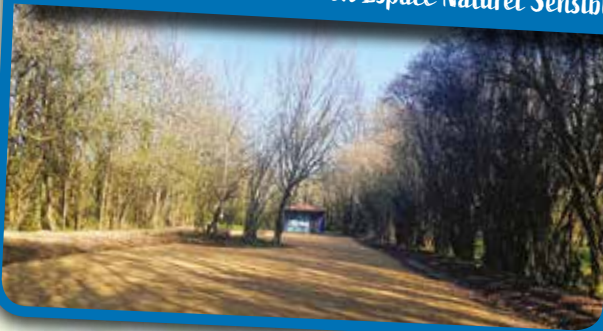
JANVIER : Anita MENEUX, de la CCI de Vendée, expose les résultats de l'enquête demandée par le Conseil municipal



JANVIER : Le COVID a frappé ! L'équipe des agents municipaux est décimée, il faut assurer le service de la cantine, Madame le Maire a mis son tablier !



FÉVRIER : Le Département a aménagé les parkings de Poêle Feu et La Place, situés en Espace Naturel Sensible



FÉVRIER : Opération "Pieds de murs" avec le CAUE, à Féole, avec les agents et une équipe de "mains vertes".



MARS : Le Conseil Municipal organise une collecte pour l'Ukraine, en association avec VENDÉE UKRAINE...



2 AVRIL : Du beau monde pour la cérémonie d'honorariat de Jean-Claude AUVINET, maire de 2001 à 2020 !



Dider et Jérémy, nos agents techniques, ont profité de l'hiver pour réaliser des bacs à fleurs, disposés au pied de l'église en AVRIL



...SUR 2022

AVRIL : Les membres du comité consultatif Sentiers ont assisté à une démonstration de matériel de débroussaillage par la société PUBERT, en vue de l'achat d'une machine par la commune.



23 et 24 avril 2022
de 9h à 18h

Les Artisans et Commerçants
de LA REORTHE exposent !

Verre de l'amitié offert**

Jeux et animations

Balades en calèche

l'Astro'Lab

6 MAI : Spectacle itinérant «Boule Douce»



MAI : Mme le Maire rend hommage à Claude BELAUD pour 25 ans de présidence ACPG-CATM, après la cérémonie du 8 Mai



2^e ÉDITION DU PRINTEMPS DES ARTISTES LES 17, 18 ET 19 JUIN

Gérald CHEVRIER, Chantal BRICOUT, Laurent PAOLILLO sculpteur, Cléa TIMPANI verrier, Clotilde MÉNANTREAU et Christian THIBAUT photographes, Jeanne NOYER aquarelliste, Sylvie GERMAIN mosaïste et Françoise BROUILLARD peintre, plus les 32 élèves (enfants, ados, adultes) de l'Atelier réorthais ont exposé leur réalisations : 351 visiteurs ont pu admirer les oeuvres des artistes, mais aussi le talent prometteur de la chanteuse-musicienne Tia CARTRON et les danseuses de la troupe EDGE qui ont animé l'église lors du vernissage ! Une belle oeuvre collective fruit de tous les intervenants : artistes, employés municipaux, bénévoles....



COURANTS D'ART LES 17, 18 ET 19 JUIN

Un évènement qui met en valeur la Culture et la richesse du territoire Vendéen, organisé par La Confédération Régionale des Foyers Ruraux des Pays de la Loire en partenariat avec le Ministère de la Culture et les bénévoles du Foyer Rural de la Réorthe. Le vendredi soir, le conte était à l'honneur avec le spectacle de Jérôme AUBINEAU ; le samedi, place aux ateliers (peinture, photo de portraits, lectures à voix hautes, cueillettes...), aux débats, aux échanges... La Cie Ernesto Barytoni a, elle, démocratisé avec humour la musique classique... ; le dimanche a fait place à la découverte en balade, du village de La Réorthe...



JUILLET : victoire de La Réorthe au GRAND DÉFI du Pays de Ste Hermine, qui se déroulait à St Martin Lars. Le Foyer des Jeunes l'a emporté haut la main !



JUILLET : dernière séance de yoga sur chaise. Le CCAS, qui organise ces séances avec Nathalie MOUNE a ensuite offert un moment de convivialité aux participants.



LE 14 JUILLET : les Agents communaux ont été mis à l'honneur, avant la dégustation des moules-frites préparées par le Foyer des Jeunes



...SUR 2022



AOÛT : Les pique-niques de quartier sont de belles initiatives permettant de belles rencontres. Le village de La Forêt et le quartier de l'Eglise l'ont démontré !



SEPTEMBRE : Mme Le Maire accueille Gérard GAVORY Préfet de Vendée et Nicole CHABANNIER, Sous-Préfète de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte afin d'évoquer les projets d'aménagement de la commune.



17 ET 18 SEPTEMBRE : Journées du Patrimoine

250 visiteurs sont venus visiter le Logis de La Touche Morice, attirés par l'histoire de cette commanderie présentée par son propriétaire, par la quinzaine de véhicules anciens présentés par L'ASVAM (Association Sud Vendée Anciennes Mécaniques) et par la 1^{re} édition "d'Art et Patrimoine", organisée par la peintre Françoise BROUILLARD. 7 artistes étaient présents : l'ébéniste Home FRED Bois, Gérald et Chantal NOIR DE BOIS, Aude BARROIS, Caroline DUJARDIN et Françoise BROUILLARD, artistes peintres, et le sculpteur Laurent PAOLILLO.



2 OCTOBRE : Dépot de gerbe au pied du monument Clemenceau à Ste Hermine



OCTOBRE : Traditionnel goûter des Aînés, organisé par le CCAS, en présence d'environ 80 Réorthais.



RETOUR EN IMAGES...

NOVEMBRE : Réunion publique pour le projet de Féole. Le cabinet VALLÉE et l'EPF présentent le projet retenu par le Conseil Municipal



11 NOVEMBRE : Jean GERBAUD s'est vu honoré pour ses 50 années de porte-drapeau par les anciens combattants ACPG-CATM



11 NOVEMBRE : 30^e édition du MaRéorthon ! 3 000 participants, un magnifique soleil, une organisation irréprochable. Une vraie réussite pour la dernière d'André VINATIER !



24 NOVEMBRE : Commémoration de la mort de Clemenceau à Mouchamps. La Réorthe fait partie des communes "Clemenciste", ces communes vendéennes qui ont compté dans la vie du Tigre



DÉCEMBRE : Mme le Maire et ses adjoints partagent un repas avec les agents communaux, juste avant Noël : l'occasion d'échanger, de partager de bons moments et de mieux se connaître encore...



DÉCEMBRE : Comme tous les ans, les habitants de la Rue des Fiefs se sont retrouvés pour installer les illuminations de Noël !



15 DÉCEMBRE : un moment de convivialité avec les équipes enseignantes des 2 écoles, juste avant les vacances de Noël



15 DÉCEMBRE : Mme le Maire est venue partager le goûter de Noël avec le Club Entre Nous



DÉCEMBRE : Nos agents techniques ont réalisé des sapins "Made in La Réorthé"! Quelques planches, un poteau, des clous, et voilà les sapins qui décorent la commune pour les fêtes !



TOUS LES VENDREDIS : Manou BROUILLARD anime des ateliers numériques à la mairie





TARIFS 2023 DE LOCATION DES SALLES

SALLE CLEMENCEAU	COMMUNE	ASSOCIATION COMMUNALE	HORS COMMUNE
Mariage	235 €		310 €
Buffet campagnard, Banquet, Repas de famille (y compris pique-nique)	125 €	88 €	190 €
Vin d'honneur, Concours de belote, loto, Lendemain de mariage ou rassemblement	85 €	60 €	130 €
Exposition avec vente	155 €	109 €	210 €
Manifestations culturelles	65 €	46 €	120 €
Assemblée générale suivie d'un repas	75 €	53 €	180 €
Assemblée générale	Gratuit	Gratuit	120 €
Spectacles pour les écoles	Gratuit	Gratuit	
30 % de réduction pour les associations communales			
Forfait Chauffage 15/10 au 15/04	60 € (Tarif unique si location 2 jours)		

SALLE DE LA MAIRIE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur	50 €	80 €
Buffet froid	75 €	105 €
Réunion après obsèques	Gratuit	
Forfait Chauffage 15/10 au 15/04	27 € (Tarif unique si location 2 jours)	

► SALLE CLEMENCEAU À FÉOLE (250 pers maxi) comprend :

- Une grande salle avec scène + salle attenante + cuisine équipée (frigos, four, réchauffe-plat, lave-vaisselle, plans de travail) + bar avec frigo + local de rangement + toilettes. Ne comprend pas de vaisselles.
- Le paiement de la redevance se fera impérativement avant la location de la salle et à réception de l'avis des sommes à payer en respectant les modalités de paiement précisées sur le verso de l'avis.
- Hormis pour les associations, en cas de désistement moins de 72 h avant la date prévue de location, une retenue de 15 % sera faite sur le montant de la redevance (sauf cas de force majeure).
- **Gratuité de la location aux associations caritatives** du secteur pour la tenue de leur assemblée générale (sans repas).

► SALLE DE LA MAIRIE :

- 80 m² avec kitchenette (frigo, micro-ondes) et toilettes. Pas de cuisson, ni de préparation de repas dans cette salle.

► UN TIVOLI (12m x 5m) :

- Armature métallique + bâches de 60 m².
- Prévoir remorque pour le transport.
- Le tivoli n'est loué qu'aux habitants de La Réorthe pour des rassemblements familiaux ou à la disposition des associations réorthaises pour leurs festivités, et ne doit pas sortir du territoire communal (contrôle possible). Un contrat de location sera signé + une attestation d'assurance.
- Tarif : 60 € + 500 € de caution
- Une fois par an, la GRATUITÉ du tivoli aux ASSOCIATIONS RÉORTHAISES, à la seule condition que ce soit dans le cadre d'une manifestation liée à l'association.

CIMETIÈRE

ESPACE CINÉRAIRE

- ↳ Case colombarium > 3 urnes
 - ▶ 30 ans 860 €
 - ▶ 15 ans 600 €
 - ▶ 10 ans 350 €
- ↳ Cavernes > 3 urnes
 - ▶ 30 ans 450 €
 - ▶ 15 ans 300 €
 - ▶ 10 ans 200 €

- ↳ Dispersion Jardin du Souvenir 50 €
- ↳ Ouverture d'une case 30 €

INHUMATION CIMETIÈRE

- ↳ Concession cinquantenaire .. 110 €/m²
- ↳ Concession trentenaire 80 €/m²



Bienvenue à nos nouveau-nés !

- Chloé GALVEZ née le 9 janvier
- Enzo PICAUD PASQUIER 12 février
- Thibault PICARD 7 avril
- Lilou SANDANCE 16 juin
- Ynelia HOARAU 23 juin
- Elie BELON 16 juillet
- Tao CANTIN 11 août
- Thérèse WAGNER 17 août
- Malo MOREAU 26 août
- Owen CAPELLO 15 septembre
- Mayvie DUAULT 26 novembre
- Anahita LAPLANCHE RAIMBAULT 30 décembre

**Naissances
Félicitations
aux parents !**

Une pensée pour...

- Pierrette FADIER, née PERROT 12, Rue des Erables..... décédée le 14 janvier
- Suzanne MILLET, née BAUCHET 33, Rue du Petit Logis 9 février
- Yolande GIRARD 12, Manfray 1^{er} avril
- Adriann BIBARD 64, Rue Georges Clemenceau à STEINTE HERMINE 19 avril
- Daniel SUQUET 88, Rue du Lac 2 mai
- Luc BENETEAU 21, Rue des Bucherons à POUZAUGES 11 mai
- Louis ROYER 1, Le Berg 5 juin
- Daniel COTTY 11, Rue du Moulin 19 août
- Marie-Madeleine PERRIN, née PARENT 73, Rue Nationale 15 octobre
- Suzanne METAY, née CHEVALLEREAU 9, Rue des Chênes Verts 1^{er} novembre
- Jean POQUET 3, La Coudraie 14 décembre

Ont également été inhumés dans le cimetière communal :

- Hubert TURCAUD décédé le 18 février..... EHPAD STEINTE HERMINE
- Joël BOBINEAU 12 mars..... STEINTE GEMME LA PLAINE
- Denise OUVRARD, née CANTIN 12 mars..... NIEUL SUR L'AUTISE
- Marie FORGERIT, née TRENIT 8 septembre..... LA SEGUINIÈRE
- Joël MERCIER 28 septembre..... LA ROCHELLE
- Georgette OUVRARD, née PERRAUD 14 octobre..... EHPAD STEINTE HERMINE
- Jannick PACTEAU 8 novembre..... PUILBOREAU
- René DELAVALD 13 décembre..... EHPAD STEINTE HERMINE
- Jean JACQUES 16 décembre..... EHPAD STEINTE HERMINE
- Jeanne BOSSARD, née PINAUD 19 décembre..... STEINTE HERMINE



2 SERVICES ET UNE ENQUÊTE

- ▶ Depuis la rentrée de septembre 2022, ce sont environ **120 élèves des écoles des Deux Lays et de Jeanne d'Arc** qui déjeunent au restaurant scolaire municipal.
- ▶ En début d'année scolaire, le protocole sanitaire communiqué par le Ministère de l'Éducation Nationale a placé tous les établissements scolaires au niveau socle (document disponible sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale). Le brassage des élèves a donc été possible, ainsi les élèves des 2 écoles ont pu à nouveau déjeuner ensemble.
- ▶ De ce fait, **2 services ont été mis en place** accueillant chacun une soixantaine d'élèves :
 - Les élèves de maternelle, CP et CE1 12h - 12h45
 - Les élèves de CE2, CM1 et CM2 12h45 - 13h20
- ▶ Afin de répondre au mieux aux attentes des familles et des élèves et de préparer la rentrée avec sérénité, **un questionnaire de satisfaction** avait été adressé aux parents et aux enfants en fin d'année scolaire 2021-2022 : 95 parents et 130 enfants ont été interrogés ! Un bilan a été présenté aux familles le 8 septembre 2022. Un compte rendu de la rencontre a été adressé à l'ensemble des familles des 2 écoles.

Une nouvelle organisation a été mise en place :

- **Au niveau du bruit** : les élèves sont désormais placés sur l'ensemble de la salle du restaurant scolaire, et non plus sur un seul espace, ainsi le bruit est mieux réparti.
- **Temps et sécurisation du trajet** : les parents ont proposé de responsabiliser les plus grands pour que les élèves de CM1 et CM2 accompagnent les plus petits lors du 1^{er} service (aide sur le trajet, aide pour enlever et remettre les manteaux...). Cette organisation a été mise en place, et le bilan est positif puisque chaque jour, 2 ou 3 élèves se portent volontaires et semblent apprécier ce fonctionnement.

Une nouvelle enquête de satisfaction a été réalisée avant les vacances de la Toussaint en collaboration avec les agents du service de restauration et l'ensemble des enfants, durant la pause méridienne. Cela a permis un échange entre les agents et les enfants et d'avoir le ressenti des enfants en temps réel et sous une forme plus ludique.

Les enfants seront à nouveau questionnés dans les mêmes conditions à Pâques.



VOTRE RÉFÉRENTE

Une commission, composée d'élus, d'agents de restauration, de techniciens et de parents-référents, se réunit régulièrement.

Manuella BOYER

est la référente de La Réorthe

Contact : periscolaire@lareorthe.fr

RESTAURANT SCOLAIRE

Rue du Lay à LA RÉORTHE

- Le restaurant scolaire accueille les enfants des 2 écoles.
- Les repas sont fournis par la Cuisine Centrale intercommunale en liaison chaude.
- Ce service dépend de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral qui fixe les tarifs chaque année.



LE "PORTAIL FAMILLE" S'ÉTEND AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Ce service numérique qui sert à faciliter les démarches des usagers des services Enfance-Jeunesse (Centres de loisirs, crèches...), a été étendu à la RESTAURATION SCOLAIRE depuis fin 2022.

Accessible 24h/24 et 7j/7, il permet de :

1. **Réserver les repas à la cantine**, jusqu'à 7 jours avant la prestation, et de commander pour l'année entière (si l'enfant mange tous les jours à la cantine).
2. **Les personnels de la restauration pointent ensuite les présences** des enfants afin de réduire le risque d'erreurs.
3. **Les factures sont dématérialisées** et consultables sur le Portail Famille.
4. **Pour annuler un repas**, passé le délai de prévenance de 7 jours, **contactez la CUISINE CENTRALE** au 09 67 18 09 35 ou envoyez un mail à : cuisinecentralesh@sudvendeelittoral.fr
5. **Les parents peuvent aussi compléter leur dossier** pour pouvoir accéder également aux crèches et aux accueils de loisirs...



Sud Vendée
Littoral

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA RÉCRÉORTHAISE : UN LIEU DE VIE !

- Situé à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, vie familiale), l'accueil périscolaire La Récréorthaise est un mode d'accueil ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles du RPI et de l'école Jeanne d'Arc aux heures qui précèdent ou suivent la classe.
- Il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie et le choix de l'enfant sont prioritaires.
- Il apporte une réponse à la fois sociale, économique et éducative aux attentes des familles, dans leur souci de parvenir à concilier vie professionnelle, vie familiale et bien-être de l'enfant.
- Pour l'enfant, c'est un lieu de repos et d'activités libres, un lieu de détente, de découverte, de dépense physique et de loisirs où il pourra choisir les activités qui l'intéressent (dessin, jeux, lecture...) sous la responsabilité d'un professionnel qualifié. Il ne s'agit ni d'une étude ni d'un accompagnement aux devoirs.

JEU LIBRES, ATELIERS, DÉTENTE...

- **L'accueil du matin** : l'équipe pédagogique propose des jeux libres et des animations d'éveil en douceur, un moment de confort et de détente pour bien commencer la journée.
- **L'accueil du soir** : après avoir pris une collation fournie par la commune, les enfants peuvent participer aux activités mises en place par l'équipe pédagogique. Les animatrices proposent des jeux libres dans les locaux ou dans la cour sécurisée, et des ateliers en fonction des envies et besoins des enfants.
- En début d'année scolaire, nous avons dédié une salle pour les Maternelles/CP et une autre pour les CE/CM. Ainsi, l'aménagement de ces deux espaces distincts ont été pensés pour répondre au mieux aux besoins des différents niveaux.
- L'équipe d'animation se compose de 5 animatrices (dont 3 diplômées et 1 en cours de formation) et d'une directrice/animatrice. Son rôle est non seulement de veiller à la sécurité morale et affective des enfants mais également de donner vie à des activités ludiques et adaptées selon la tranche d'âge des enfants accueillis. En général, l'équipe s'appuie sur les saisons et les différentes fêtes du calendrier pour proposer ponctuellement des bricolages à thèmes. Un projet pédagogique est élaboré et mis en œuvre tout au long de l'année visant au bon développement personnel de l'enfant.

Ouvert de 7h à 8h35
et de 16h30 à 19h
les lundis, mardis, jeudis
et le vendredi à 18h30
en période scolaire.

LA REORTHE

**NOUVEAU PORTAIL FAMILLE
DEPUIS JANVIER 2023**

[mairielareorte.innoenfance.fr/
portailMairielareorte](http://mairielareorte.innoenfance.fr/portailMairielareorte)

Accessible 24h/24 et 7j/7, il permet de :

1. Il permet d'inscrire vos enfants à l'accueil périscolaire par journée (matin et/ou soir) et par période scolaire.
2. **ATTENTION !** Il est demandé aux familles de **réserver et/ou d'annuler la prestation 24h avant** la prise en charge de l'enfant. Passé ce délai, vous ne pourrez pas réserver/annuler le jour souhaité sur le Portail.
3. Cependant, pour toutes **modifications**, annulations ou inscriptions d'urgence, veuillez nous contacter par mail à l'adresse suivante : periscolaire@lareorte.fr



Manuella BOYER
Directrice de l'Accueil Périscolaire





INFO PRATIQUE

LE RPI DES ÉCOLES DES MINOTS ET DES DEUX LAYS

Le **Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) associe les écoles publiques de Saint-Juire-Champgillon et de la Réorthie**. 98 élèves ont été accueillis à la rentrée de septembre 2022 sur 2 sites : la maternelle aux Minots et l'élémentaire aux Deux Lays.

PROJETS DE L'ANNÉE 2022-2023

- **"A LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE LOCAL"** : les élèves se sont rendus fin septembre, aux **Jardins de William Christie à Thiré** pour apprendre les caractéristiques d'un jardin à la Française et se repérer à l'aide d'un plan... Des visites seront ainsi programmées tout au long de l'année, pour observer la nature et ses changements au fil des saisons...
- **Les rencontres entre écoles du secteur** ont repris : les élèves ont retrouvé leurs camarades de Thiré, St Etienne-de-Brillouet et St Aubin-la-Plaine pour participer à une **course d'endurance le 17 octobre 2022**.
- En partenariat avec la Communauté de Communes et la Municipalité, le **18 octobre 2022**, les élèves de CM se sont rendus aux **"Enfantaisies"**. Après avoir participé à différents ateliers d'expression artistique et culturelles, ils ont assisté au concert "Oooh Yeah !" de la Cie LES VOILÀ VOILÀ.
- Du **3 au 7 octobre**, l'école des Deux Lays a vécu une semaine **"Sécurité routière"** sur : la maîtrise du vélo, le respect des panneaux, les bonnes conduites du piéton... et les gestes des 1^{ers} secours.
- Mi-octobre, à travers des énigmes, les élèves de **CP au CM2** ont découvert qu'ils allaient participer à une **classe découverte à l'Île d'Yeu en avril** prochain. Un temps fort qui rythmera l'année scolaire.

RETOUR SUR L'ANNÉE 2021-2022

- Avec la CCSVL et le CAUE, les CM se sont interrogés sur des actions pouvant être mises en place sur le chemin les menant régulièrement au stade. Avec le concours de parents volontaires



ÉCOLE MATERNELLE LES MINOTS À ST JUIRE-CHAMPGILLON

Directrice, Mme VIGNERON..... **02 51 28 80 68**
10 rue de Bizet - 85210 **ST JUIRE-CHAMPGILLON**
ce.0850546g@ac-nantes.fr

HORAIRES

Lun, Mar, Jeu, Ven..... 9h - 12h / 13h30 - 16h30

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES DEUX LAYS À LA RÉORTHE

Directrice, Mme GRIMAUD..... **02 51 27 81 54**
21 rue du Stade - 85210 **LA RÉORTHE**
ce.08500435l@ac-nantes.fr

HORAIRES

Lun, Mar, Jeu, Ven..... 8h45 - 12h / 13h30 - 16h15

INSCRIPTION OU DEMANDE D'INFORMATIONS

Merci de contacter la mairie, puis l'école de la commune concernée.

et des employés communaux, des carillons, hôtel à insectes, lithophone... ont pu prendre forme et place...

▸ Autour du thème de la protection de la nature, chaque classe a bénéficié de 2 interventions menées par VENDÉE EAU autour de la mare et des bassins versants. Une sortie commune au RPI nous a regroupés à la Folie de Finfarine pour sensibiliser les élèves à la préservation de la biodiversité. Chaque pique-nique a également été l'occasion de découvrir comment rendre un repas sans déchets et des affiches à ce sujet ont été créées par les élèves et exposées lors du Week-end "Villages en lumière".

▸ En mai dernier, les élèves ont à nouveau pu se rendre en mairie pour voter pour leur livre des Incorruptibles préférés. Ils ont profité des équipements en place pour les élections présidentielles pour se prêter au vote grandeur nature !



INFO
PRATIQUE

CONTACTS

Idées, Suggestions, avis, n'hésitez pas à nous contacter sur : lamarelle85@yahoo.fr

Sur Facebook : Goupil Marelle



Alex PERCOT 06 78 69 66 52

Théophile LAPLANCHE 06 09 73 26 19



NOTRE AGENDA 2023

NOUVEAU ! La Boom des enfants..... 25 février

Pêche à la truite..... 13 mai

Fête des Prix..... 30 juin

MAIS LA MARELLE C'EST QUOI ?

- La Marelle est une association de parents d'élèves du RPI St Juire Champgillon/La Réorthie. Celle-ci rassemble les parents désireux d'être acteurs de la scolarité de leurs enfants.
- La Marelle défend les valeurs de l'école pour tous.
- La Marelle organise cette année 6 manifestations ouvertes à tous qui permettent de dynamiser nos communes.
- Grâce à ces événements, la Marelle verse des aides financières aux écoles tous les trimestres, celles-ci permettent aux établissements scolaires d'investir dans des sorties scolaires et dans du matériel.

COMMENT PARTICIPER À LA MARELLE ?

- D'après nos statuts, chaque parent d'élève du RPI est adhérent à la Marelle. Il est libre à chacun de s'investir dans l'association.
- Vous pouvez adhérer pleinement et faire partie du "pilotage" de nos manifestations.
- Vous pouvez aussi nous aider lors des manifestations, votre aide est primordiale pour la réussite de celles-ci.

POURQUOI CETTE ASSOCIATION ?

- Outre les aides financières, nous sommes convaincus que nos manifestations permettent une interaction essentielle au "bien vivre" dans nos communes et favorisent la réussite scolaire et sociale de nos enfants.

- Lors de nos fêtes, nous prenons plaisir à constater que nos enfants sont les premiers à apprécier l'implication des adultes et nous sommes fiers de les voir, eux aussi, très volontaires.

UN PEU DE NEUF

- Suite aux confinements successifs, nous avons du faire du "neuf" dans nos événements et nous avons souhaité en créer de nouveaux. En effet, nous avons abandonné le traditionnel repas d'automne au profit de la soirée concert au bistrot de la Marelle.
- Nous préparons aussi, en février, la Boom des enfants. Toute aide sera la bienvenue afin de garantir sa réussite.
- Un grand Merci !



SOIRÉE CONCERT AVEC NOTRE MASCOTTE GOUPIL...

ÉCOLE JEANNE D'ARC

QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2021-2022 :

→ **THÈME D'ANNÉE AUTOUR DES ARTS** : Nous avons commencé par les arts plastiques notamment avec l'intervention en classe primaire de Françoise BROUILLARD, artiste peintre sur La Réorthe. Nous avons réalisé quelques productions artistiques qui nous ont permis d'organiser une petite exposition éphémère sur la cour de l'école, à la manière de "La Grande lessive". Nous avons poursuivi avec de la musique, de la danse, puis les arts du cirque.

→ **LA CLASSE DÉCOUVERTE EN NORMANDIE** : les CM1 et CM2 ont travaillé toute l'année scolaire en classe sur le projet de la classe découverte qui s'est concrétisé en mai, accompagnés des 2 classes de CM de l'école Sainte-Marie de Ste-Hermine. Au programme : visite du Mont St Michel, des plages du débarquement, les batteries allemandes et le cimetière américain, Arromanches et l'ancien port artificiel, les tapisseries de Bayeux, le musée des Beaux-Arts de Caen et l'initiation au char à voile. Ce voyage scolaire a contribué à donner du sens à leurs apprentissages en favorisant une ouverture culturelle et une découverte de lieux de mémoire.

→ **« 3, 2, 1 JARDINEZ » AVEC L'UGSEL DE VENDÉE** : un projet pluridisciplinaire autour du jardin proposé aux élèves de maternelle qui ont travaillé en amont en classe, différents domaines, puis ils se sont rendus en avril au Logis de La Chabotterie, pour une journée animée autour d'ateliers sportifs et culturels.

PROJETS 2022-2023

→ **THÈME D'ANNÉE "PRENDRE SOIN DE SOI ET DES AUTRES"** : après ces 2 années particulières où nous avons dû restreindre nos liens sociaux, nous avons senti le besoin de réapprendre à vivre ensemble : ainsi nous organisons des ateliers autour des émotions pour les plus jeunes et des "accords toltèques" pour les plus grands, des temps d'écoute et d'entraide entre classes. La sagesse toltèque concerne l'harmonie avec soi-même et avec les autres : apprendre à être respectueux et aimable envers vous-même afin d'être aimable envers les autres.

→ **"TOUS EN SELLE" AVEC L'UGSEL DE VENDÉE** : Les CP-CE1-CE2 exploreront le monde du cheval et du cirque.

INFO PRATIQUE

CONTACTS

ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC
19 rue du Stade - 85210 LA RÉORTHE
02 51 27 80 87
ecoleprivee.lareorthe@orange.fr
www.lareorthe-jeannedarc.fr

PLUSIEURS MATINÉES « DÉCOUVERTE » SONT ORGANISÉES COURANT JUIN POUR LES PETITS. N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !



Les classes participant à ce projet sont accompagnées par l'école des Arts et du patrimoine, antenne du Haras de la Vendée, et de la compagnie de cirque "Treize mètres cinquante". Ce projet se clôturera par une journée au Haras de La Roche sur Yon durant la semaine du 22 au 26 mai 2023. L'EPS sera au centre des activités, tout en intégrant des apprentissages dans différents domaines liés au cheval : étude de la langue, découverte du monde, arts visuels...

→ **CHANTE MAI** : les écoles du secteur de Luçon se réuniront cette année autour d'un répertoire commun de chansons choisies par leurs professeurs. Ce répertoire sera travaillé en classe tout au long de l'année dans le cadre de l'éducation musicale. Le concert des enfants du secteur ouvert à tous aura lieu au mois de mai dans la salle Plaisance de Luçon.

→ **ÉCOLE ET CINÉMA** : les classes des cycles 2 et 3 participent à nouveau cette année, au projet « école et cinéma » avec le cinéma Le Tigre de Sainte-Hermine. Au programme "Le chien jaune de Mongolie", "L'homme qui rétrécit" et "Mon voisin Totoro". Le transport est pris en charge par la Communauté de Communes.

→ **LES PROJETS DE SECTEURS** : Nous allons pouvoir reprendre les projets de secteurs organisés avec les écoles de notre secteur collège (Ste Hermine, Bournezeau, Moutiers-Les Pineaux, St Martin Lars). Au programme : un spectacle musical « Les 3 chardons » pour les classes maternelles dans la salle des fêtes de Sainte-Hermine, une journée ateliers de coopération pour les élèves de cycle 2 à Bournezeau et une sortie vélo et des ateliers autour du savoir rouler à vélo à La Réorthe sur le site de La Place.

OGEC / APEL ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC

L'OGEC (Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique) a pour but d'offrir aux élèves et à l'équipe enseignante de l'école Jeanne d'Arc, les conditions optimales pour permettre la réalisation du projet éducatif de l'établissement, afin que les enfants puissent s'épanouir et donner le meilleur d'eux-mêmes.

Les fonctions de l'OGEC s'organisent autour de 2 axes :

L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION

- Organisation de manifestations : Fête de Noël, kermesse...
- Relations avec les enseignants : sorties, activités...
- Relations avec les élus : participation, bulletin municipal...

LA GESTION

- Gestion du personnel : contrat de travail, salaires...
- Gestion financière : rétributions des familles, comptabilité de l'école, budget prévisionnel...
- Gestion du matériel et des bâtiments : entretien, travaux...

RETOUR SUR 2022...

Elle a été marquée par un retour de nos manifestations sans contraintes sanitaires : l'occasion de réunir de nouveau l'ensemble des parents d'élèves, amis et famille.

- **MARS** : vente de 166 **PIZZAS** !
- **MAI** : les membres de l'OGEC sont fiers d'avoir pu confectionner plus de 679 **PRÉFOUS**, un véritable record pour l'association !
- **25 JUIN** : notre plus grande joie a été de pouvoir enfin réorganiser notre traditionnelle **KERMESSE** ! La météo a quelque peu modifié l'horaire de la kermesse et mouvementé l'installation des barnums, mais rien ne pouvait entâcher notre détermination ! Spectacle des enfants, jeux, tombola, repas moules-frites étaient au rendez-vous. Une vraie réussite qui nous a permis de clôturer l'année scolaire avec un moment de détente pour les enfants et les parents.
- **17 SEPTEMBRE** : après le succès de l'année précédente, nous nous sommes associés avec l'APE la Marelle pour organiser la **BALADE GOURMANDE** de 10 ou 12 km avec au menu : apéro gourmand, velouté de saison, burger frites, fromage, éclair et café.
- **18 NOVEMBRE** : Notre **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** a été l'occasion de faire le bilan de l'année scolaire passée et de définir les projets à venir pour l'année 2023.
- **DE NOUVEAUX PROJETS** vont voir le jour, cependant **NOUS AVONS BESOIN DE PARENTS** pour les concrétiser ! Tous les parents d'élèves peuvent rejoindre l'OGEC. Il est possible de

ogec.lareorth@gmail.com

LE BUREAU DE L'OGEC

Co-Présidents.... Elisa CAREIL / Jean-Baptiste PUAUD
Trésorière Adeline SOULARD
Vice-Trésorière Vanessa BOURDET
Secrétaire Guillaume PICAULT
Membres : Elise AUGUIN, Alexandre GANDRILLON, Pascal BOUDEAU, Ludivine CHASSERIEAU, Julien GAUTRON, Sabrina JOUSSE, Michael LEPESQUEUR, Estelle PERAUD, Julien REMPILLON, Sandrine MICHAUD, Aurélie PORCHIER

LES MEMBRES DE L'APEL

Présidente Angeline GAUTRON
Trésorière Hélène PUAUD
Secrétaire Sandrine PICARD
Membres : Carine Robert, Ludivine Picard, Sabrina Jousse, Aurélie Galvez et Sylvie Lusseau



se renseigner auprès des membres ou bien par mail.

PARTENARIAT OGEC / APEL

L'OGEC travaille en lien étroit avec l'APEL pour que les missions de nos 2 associations soient complémentaires.

Ainsi, tout au long de l'année, les parents d'élèves des 2 associations contribuent au dynamisme et à l'esprit de famille de l'école...



L'APEL

L'APEL est une association de parents d'élèves qui s'implique dans la vie de l'école en créant des moments de convivialité et en organisant des manifestations où les profits sont destinés aux projets éducatifs de l'établissement scolaire.

Elle accompagne également les familles dans leurs tâches éducatives grâce à différents services mis à disposition par l'APEL départemental.





LE FOYER RURAL

2022 : UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS !

- En juin, COURANTS D'ART, et fin août, LA FÊTE DE L'ANGUILLE : cela a demandé beaucoup de travail à nos adhérents et bénévoles, mais toutes et tous ont apprécié ces 2 grand moments de rassemblement et de convivialité qui font du bien, malgré le COVID et les grandes chaleurs que nous avons subies.
- Le vendredi 2 décembre, les membres élus en Assemblée Générale du 18 novembre se sont retrouvés pour composer le Conseil d'Administration et élire le Bureau.

2023 : DE NOUVELLES PERSPECTIVES !

Du changement a eu lieu dans notre association avec le départ de la présidente Antoinette PAYRAUDEAU qui après plusieurs années, laisse la présidence du Foyer rural. Nous la remercions pour son investissement et le travail qu'elle a effectué à diriger notre association dans les conditions les meilleures.

Merci aussi à notre trésorière Lætitia, et à Louissette et Gérard, qui nous quittent aussi.

REJOIGNEZ-NOUS

Notre association doit garder pour le futur toute sa dynamique. Elle doit aussi évoluer grâce à l'adhésion de nouveaux adhérents et développer de nouvelles idées.

Le Foyer rural de La Réorthe est une association où chacun(e) peut trouver sa place pour devenir acteur de notre village.

Nous comptons beaucoup sur vos idées et votre investissement pour nous aider. N'hésitez pas, rejoignez nous !

Les membres du bureau du Foyer rural de La Réorthe, son conseil d'administration, vous souhaitent à toutes et à tous une très bonne année 2023 ! Qu'elle vous apporte joie, bonheur, santé et liberté. Et nous espérons de tout cœur nous retrouver rapidement, tous ensemble.

Prenez soin de vous.

INFO PRATIQUE

SERVICE DE LOCATION

VAISSELLE + PERCOLATEURS

Thérèse SAGOT.....02 51 27 83 98 - 06 48 33 01 08

TIVOLIS + TABLES + BANCS

Jojo ANGIBAUD 06 86 80 07 71

NOUVEAU BUREAU

Président Thierry AUDUREAU, 06 75 97 18 53

Co-présidente Jacqueline SIGNORI

Secrétaire, Laurent FOURNIER

Trésorière Jocelyne OUVRARD

FÊTE DE L'ANGUILLE 2022



SPECTACLE VILLAGE EN LUMIÈRE





LE FOYER DES JEUNES

2022 A ÉTÉ UNE ANNÉE PARTICULIÈRE...

- Le COVID encore présent en début d'année n'a pas permis aux jeunes de se retrouver régulièrement dans leur local.
- Par ailleurs, le Conseil Municipal a lancé les **travaux de rénovation du Foyer**. Un planning a été mis en place avec la commission Bâtiments pour que nous participions aux travaux préalables de démontage des plafonds et des ouvertures. Avant, nous avons déménagé le Foyer dans l'ancienne école, mis à disposition par la Mairie pendant les travaux.
- L'activité du Foyer pendant les travaux a été plutôt calme, avec **une sortie à Indian Forest** pour des séances de paintball et d'accrobranche. Nous avons aussi relancé les moules-frites du 14 juillet qui a rencontré un gros succès, avec 450 repas ! Une quinzaine de jeunes ont aussi donné un coup de main à la Fête de l'Anguille et au MaRéorthon.
- A l'automne, nous avons réalisé les peintures du Foyer. Plusieurs week-ends ont été nécessaires, il y avait de quoi faire ! Des membres du bureau adulte et des élus nous ont aidés, ainsi que les artisans retraités pour le remontage de la kitchenette.

INFO PRATIQUE

CONTACTS

FOYER DES JEUNES

Route de la Bouillée - 85210 LA REORTHE

Tanguy CHARRIER07 55 67 30 30

Florianne FOURNIER.....07 86 72 51 07

lareorthes.foyerdesjeunes@gmail.com

2 BUREAUX : un JEUNES + un ADULTES

Ouvert à tout jeune à partir de 13 ans

MATÉRIELS EN LOCATION

- une friteuse électrique 380 V
- un vidéo-projecteur
- une ponceuse girafe

- Maintenant, il nous reste à finir de réaménager le local et relancer nos activités...
- Nous remercions vivement le Conseil municipal pour avoir décidé de rénover le Foyer des Jeunes et de nous avoir impliqués dans la réalisation.
- **Pour 2023, nous avons un projet de sortie à L'Autre Usine à Cholet**, pour y faire plusieurs activités.
- Nous sommes actuellement 24 inscrits au Foyer, des jeunes âgés de 13 à 23 ans.

Le Foyer des Jeunes c'est aussi la victoire au **GRAND DÉFI À ST MARTIN LARS**, le 17 juillet 2022



INFO
PRATIQUE

LE BUREAU

Co-président, Aubry CHARRIER06 17 75 11 90

Co-président, PERAUD Emeric.....06 03 43 03 57

Trésorier, JANVRESSE Patrick

Adjoint, PAQUEREAU Fabien

Secrétaire, Grégory RAMBAUD06 75 91 58 33

Adjoint, COULAIS Yann

Membres : POUCHARD Théo, BLANCHET Didier, DUCEPT Bertrand, DUCEPT Laura, DUCEPT Bastien, LECOMTE Lucas, LECOMTE Alexandre, HERPIN Jérémy, BELOUARD Thiphaine, DION Tanguy, DENOUE Florian, OUVRARD Baptiste, PICARD Samuel, GIRARD Cyril

fcprj.foot@gmail.com

NOTRE AGENDA 2023

Dîner dansant..... 11 FÉVRIER
(salle des fêtes de St-Philbert)

Assemblée générale..... 23 JUIN

NOTRE ACTU SUR LE BLOG : [fcprj.footeo](https://fcprj.footeo.com) et sur  

Le soutien tout récent de la Municipalité par l'acquisition de 2 buts amovibles va nous permettre d'accueillir des matchs masculins et féminins de nos jeunes pépites, venez nombreuses et nombreux les encourager !!!

Le Bureau du FCPRJ vous souhaite le meilleur pour cette année 2023 !



LE FOOTBALL CLUB

QUI SOMMES-NOUS ?

Le club, est composé en moyenne de 150 joueurs et dirigeant(e)s, réparti ainsi :

- 3 équipes Seniors évoluant au niveau district : D3, D4, D5
- 1 équipe Loisirs et 1 équipe Foot adapté
- L'école de foot U6 à U9 du FCPRJ
- L'école de foot U10 à U13 du Pays de Chantonnay (Chantonnay, Sigournais/St Germain, FCPRJ)
- Le groupement du Pays de Chantonnay (Chantonnay, Sigournais/St Germain, FCPRJ, Bournezeau) pour les U14 / U18
- 25 Dirigeant(es)
- Tous les matchs de championnat, coupe, matchs amicaux (environ 80) et les entrainements pour les seniors sont joués sur les 3 communes et en rotation tous les ans.
- Le complexe de la Réorthe dispose de 2 terrains : un en herbe avec une tribune et l'éclairage + un stabilisé avec l'éclairage.

Nous recherchons des bénévoles pour participer à la vie du club : dirigeantes/dirigeants d'équipes, arbitres, buvette, etc. N'hésitez plus, venez nous rejoindre !

L'ensemble du club tient à remercier la Municipalité par la qualité des infrastructures mises à notre disposition (vestiaires et éclairage du stade) : la qualité du complexe sportif nous permet de pratiquer notre sport dans des conditions optimales.





MARÉORTHON

INFO PRATIQUE

CONTACTS

contact@mareorthon.org

rempillon.isa-michel@sfr.fr

PS : un grand clin d'œil à Christian THIBAUD pour ses belles prises de vue lors du 30^e Maréorthon : à voir sur notre site :

www.mareorthon.org

30 ANS, 30^e ÉDITION, 3000 PARTICIPANTS !

POUR CETTE 30^e ÉDITION DU 11 NOVEMBRE 2022 :

- Une météo clémente : du soleil et des températures agréables toute la journée pour accompagner nos randonneurs bien décidés à en profiter !
- 3000 randonneurs (1100 VTTistes + 1900 marcheurs) venus arpenter les sentiers réorthais.
- 150 bénévoles les ont guidés et accueillis sur les parkings, aux inscriptions, autour d'un café-brioche au démarrage, sur les sentiers, aux ravitaillements, à l'arrivée pour la restauration, et à la buvette... Une journée intense...
- C'est aussi, au préalable des heures de repérage pour définir les parcours, des demandes d'autorisation, du débroussaillage, des commandes de nourriture, du balisage, des photocopies de feuilles de route et de l'installation de matériel divers pour le jour J... Les bénévoles sont souvent interpellés par les randonneurs à leur retour pour saluer les parcours et l'organisation. Toutes ces expressions positives sont source de motivation pour chacun.
- Merci aux 3000 participants de cette édition 2022.
- Merci à tous les bénévoles pour leur énergie et leur implication au service du MaRéorthon. Nous tenions à remercier, plus particulièrement, les jeunes du Foyer des Jeunes, qui cette année encore, sont venus aider, nombreux et dynamiques, sur des ravitaillements.
- Un air breton, sans les embruns, planait sur la Réorthie. Un bagad, les "C nous", composé de musiciens et de chanteuses sont venus distraire les randonneurs sur le site et également sur certains ravitaillements. Certains randonneurs ont même esquissé quelques pas de danse...
- Christophe DABIN, le speaker du MaRéorthon s'est également rendu sur des ravitaillements pour accompagner les randonneurs avec un air d'accordéon.
- Pour conserver un souvenir de cette 30^e édition, quelques caméras se sont promenées sur les sentiers et à la salle Clemenceau. Ce sont les membres de l'association Ripardière Production qui ont été missionnés pour réaliser un documentaire sur notre manifestation.
- Merci aux C Nous, à Christophe Dabin, ainsi qu'aux membres de Ripardière Production, d'avoir participé à ce que cette édition, soit une ÉDITION SPÉCIALE. Nous tenions également à remercier la Municipalité qui nous montre son soutien à travers l'implication des élus et des membres du personnel.

L'ACL (ASSOCIATION CULTURE & LOISIRS)

COMMISSION "PROJETS ET PATRIMOINE"

Notre aventure filmographique s'est poursuivie sur le 1^{er} semestre de 2022. Les tournages à Féole, La-Leue, Libaud et la Vallée du Lay, ont clos la séquence « prises de vues ».

Une autre phase conséquente nous attendait : le montage ! Une dizaine d'après-midi dans les locaux de RIPARDIÈRE PRODUCTION à triturer les images et les sons pour en tirer le meilleur.

Il nous reste maintenant l'ultime étape : mettre tout ça en musique, au sens premier du terme ! En clair, nous devrions être prêt à partager ce film avec vous, début 2023 : nous communiquerons le moment venu les modalités de cette diffusion.

UNE IDÉE !

Nous aimerions sur le thème "Patrimoine environnemental" recenser ce que nous nommerons des "ARBRES REMARQUABLES", voire des ensembles d'arbres (sur une haie dans un bois...).

La base de cette collecte repose sur le regard que nous portons les uns et les autres sur ces éléments du paysage local lors de nos balades et randos.

Une prise de vue (merci le téléphone portable !) avec au minimum la localisation, viendra constituer une base de données.

Une exploitation possible, serait une rando ponctuelle sur le thème des arbres remarquables de notre commune.

Donc en 2023, ayez l'œil ! Portez un vrai regard sur nos paysages, photographiez et transmettez...



INFO PRATIQUE

CONTACT

Stéphane MOREAU
02 51 30 13 40

NOTRE AGENDA 2023

Repas à emporter
Dimanche 4 MARS

Concours de pêche à la truite
Samedi 27 MAI à l'étang de Bataillé,
commune de ST JUIRE



SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société des chasseurs et agriculteurs de La Réorthie pour la saison 2022-2023 compte 31 adhérents. Le bureau de 9 membres est présidé par Stéphane MOREAU.

NOS ACTIONS CONCERNANT LA GESTION DU GIBIER

- maîtrise du sanglier afin de réguler les populations et de limiter les dégâts occasionnés aux cultures ainsi que les accidents sur la route D137 : nous avons "réalisé" 13 sangliers
- La société a un piégeur agréé qui gère les populations de renards avec une belle performance de 11 renards capturés. Nous avons une convention avec la Fédération départementale pour réintroduire la perdrix grise en milieu naturel.

2 MANIFESTATIONS EN 2023

- Nous renouvelons le repas à emporter le 4 MARS en espérant avoir le même succès que l'année passée avec 365 repas réalisés
- Le concours de la pêche à la truite se déroulera le 27 MAI.

La société des chasseurs vous souhaite une bonne et heureuse année et une excellente santé !



ALER (Association de Loisirs Equestres Réorthais)

INFO PRATIQUE

LA VIE DE L'ASSOCIATION

- L'association a pour but de **développer la pratique du loisir équestre** (attelage, équitation) en facilitant la rencontre de personnes intéressées par des promenades et autres activités équestres à titre individuel et/ou de compétition, ceci en toute convivialité. L'association est habilitée à organiser des manifestations sportives et à gérer des compétitions pour lesquelles les membres de l'association ont les compétences en qualité de président de jury, chronométreur, chef de piste, juge, baliseur.
- L'ALER dispose de structures privées et de personnes qualifiées permettant la **pratique de l'équitation en toute sécurité** et, à la demande de chacun, la possibilité d'avoir des conseils tant pour les cavaliers et meneurs que pour leurs chevaux.
- Nous participons à un bon nombre de manifestations où nous apportons notre concours aux organisateurs.
- Chaque année, l'association organise la "**JOURNÉE DE L'ATTELAGE**" pour permettre à toutes personnes désireuses de découvrir gratuitement cette pratique. La date est fixée par la Fédération Française d'Équitation.
- Le premier dimanche de septembre a lieu notre **RALLYE sur un parcours de 25 à 28 km** dans des zones boisées, ce parcours très apprécié des participants.
- A ce jour, nous sommes 40 adhérents. Toute personne intéressée peut venir nous rejoindre.

CONTACTS

Président : Bernard PELLETIER
06 19 53 25 37

Vice-président : COUSINEAU Daniel
Secrétaire : PELLETIER Françoise
Trésorière : MAUME Simone

Mail : asso.aler@orange.fr

NOTRE AGENDA 2023

RALLYE
DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

- Chaque année, nous organisons des sorties culturelles et de loisirs pour les adhérents et non-adhérents.



INFO PRATIQUE

CONTACTS "ENTRE NOUS"

Co-présidents

REMPILLON Rémy06 80 33 11 57
 SOULARD Louis-Marie.....06 74 67 67 95

Vice-président et responsable Tennis Rebond

PLOTU Jean-Paul06 87 15 38 37
 Trésorier et responsable Marche
 BIRAULT Jacques06 79 54 19 16

Trésorier Adjoint et responsable Cartes

DUBOIS Robert06 79 09 72 22

Secrétaire :

POCHARD Madeleine 02 51 27 80 06

Secrétaire Adjoint et responsable Pétanque

AUVINET Jean-Claude06 79 86 56 01

Membre et responsable Cartes et jeux

LAINARD Bernadette 07 89 73 95 13

Cotisation annuelle : 10 €

NOTRE AGENDA 2023

Concours de belote SAMEDI 4 MARS à 13h30
 à la Salle Clemenceau



CLUB « ENTRE NOUS »

LE CLUB ENTRE NOUS S'EST RENOUVELÉ EN 2022

Actuellement, nous sommes une cinquantaine d'adhérents qui ont le plaisir de se retrouver régulièrement pour partager un moment de détente, de loisirs et de convivialité avec de nombreuses activités :

- **MARCHE** : les jeudis des semaines paires à 9h devant la mairie, nous sommes un groupe qui aimerait bien s'étoffer pour parcourir les sentiers de la commune et des environs.
- **JEUX DE CARTES ET DE SOCIÉTÉ** : les jeudis des semaines impaires à 14h30, salle de la mairie.
- **PÉTANQUE** : tous les jeudis après-midi à partir de 14h30 à côté du city-stade quand le temps le permet.
- **TENNIS REBOND** : un petit groupe se retrouve au terrain de tennis suivant les conditions climatiques, à voir avec le responsable.

NOS FESTIVITÉS ET ACTIVITÉS 2022

- 17 Mars : Assemblée Générale
- 2 Juin : Repas des adhérents. Nous étions 47 présents à la salle Clemenceau avec jeux dans l'après-midi suivant les souhaits de chacun.
- 17 et 18 Juin : Nous avons participé à "Courant d'art" pour faire découvrir de nouveaux jeux de société.
- 14 Juillet : Organisation du concours de pétanque malgré la chaleur.
- Depuis le 1^{er} septembre, reprise de toutes les activités.

DATES À RETENIR EN 2023

Nous vous attendons nombreux le 4 Mars à notre Concours de Belote, Salle Clemenceau.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour partager d'agréables moments lors de nos activités.

Si vous êtes intéressés par différents jeux de société, (Tac-tik, 6 qui prend, etc.) nous pourrions constituer un groupe ; nous attendons vos suggestions, vous serez les bienvenus !

INFO
PRATIQUE

CONTACT

Président

Laurent GAUTRON
06 45 01 97 70

Secrétaire

Isabelle REMPILLON
06 14 48 19 98

asso.profil85210@gmail.com

Facebook : profil-l'astro'lab

PROFIL

PROmotion en Faveur des Initiatives Locales

EN 2022

- PROFIL a eu le plaisir de vous faire découvrir sa réalisation L'ASTRO'LAB lors de plusieurs sorties cette année.
- Nous avons participé à la journée porte-ouverte des "Pampilles Réorthaises" avec la confection et vente de pains et pizzas
- Puis la journée porte-ouverte des artisans avec la confection de fouées.
- Nous étions présents aussi lors de l'évènement "Villages en Lumière" organisé par la Fédération des Foyers Ruraux.
- La Fête du Pain, organisée par notre association en octobre, nous a permis de faire découvrir, autour de boulangers émérites, la fabrication du pain au levain et diverses pâtisseries.
- Heureux de ces différents partages, nous souhaitons renouveler ce genre d'initiatives et les partager pourquoi pas, avec d'autres associations et villages voisins. En attendant, il nous reste quelques jours de travaux à réaliser pour finaliser notre remorque.

Toutes les personnes intéressées peuvent rejoindre notre association pour de futurs projets !



LE BUREAU

Président

Jean-Claude AUVINET
06 79 86 56 01

Trésorier

Jojo FOURNIER

Secrétaire

Jojo ANGIBAUD

Membres

Claude BELAUD
Jean GERBAUD

NOTRE AGENDA 2023

Repas

Dimanche 18 MARS
Salle Clemenceau

ACPG (ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE) ET CATM (COMBATTANTS D'ALGÉRIE - TUNISIE - MAROC)

NOTRE OBJECTIF

La section CATM de la commune a pour but de faire perdurer le devoir de mémoire des anciens combattants qui ont donné leur vie aux cours des différentes guerres.

NOUS PARTICIPONS AUX DIFFÉRENTES COMMÉMORATIONS :

- **Le 11 NOVEMBRE** qui célèbre l'armistice de 1918 mettant fin à la 1^{re} Guerre mondiale.
- **Le 8 MAI** : nous célébrons la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la 2^{de} Guerre mondiale en Europe.
- **Le 5 DÉCEMBRE** : étant la date de l'hommage aux morts de la guerre d'Algérie fixée par le président Jacques Chirac, le cessez le feu ayant eu lieu le 19 mars 1962.

NOS AUTRES ACTIVITÉS

- Nous assistons aussi, avec les porte-drapeaux, nos camarades décédés lors des sépultures sur le canton.
- Cette année, le fait marquant a été l'élection d'un **nouveau président**, le président Claude BELAUD ayant décidé de passer la main au bout de 26 ans de service ! Il a été honoré par Mme Le Maire qui lui a remis le 8 mai, la médaille associative de la Fidélité.
- **Jean GERBAUD**, quant à lui, s'est vu remettre un diplôme pour avoir porté le drapeau pendant 50 ans, et il est toujours fidèle au poste !

Pour conclure : merci à toutes les personnes qui nous accompagnent lors des commémorations, merci aux directrices d'écoles qui font revivre le Devoir de mémoire auprès des enfants par la lecture d'un message. Merci aux enfants et aux parents qui les entourent... NE JAMAIS OUBLIER !!!



Repas en mai
au restaurant Le Macis
à Sainte Hermine



8 MAI



11 NOVEMBRE

OUVERTURE DE LA MAIRIE.....02 51 27 81 52

Mardi et Jeudi..... 14h à 18h
 Mercredi 8h30 à 12h30
 Vendredi 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
 Samedi des semaines paires..... 9h à 12h

Mme LE MAIRE reçoit le mardi après-midi et le samedi matin sur RDV

ALLO SERVICE PUBLIC3939

- › Consultez le site www.service-public.fr
- › Site de la Préfecture www.vendee.gouv.fr
- › Site du Conseil Départemental www.vendee.fr
- › La réponse à vos questions sur : formations, social, papiers, logement, travail, justice, famille...

**AGENCE POSTALE À FEOLE.....02 51 27 81 70**

51 Rue Georges Clemenceau

Mardi et Jeudi : 9h - 11h15 / Samedi : 9h30 - 12h30

Levée du courrier du lundi au vendredi à 9h et 11h15
 aux boîtes postales situées dans le bourg de la Réorthe, Rue de l'Eglise, à La Leue, à l'angle de la Route Nationale et de la Rue Abbé Gaillard.

ASSISTANTES MATERNELLES

- › Retrouvez la liste des assistantes maternelles à jour sur le site www.vendee-enfance.fr ou à la mairie, ou page 61.

ASSISTANTE SOCIALE02 51 97 69 30

CENTRE MÉDICO-SOCIAL, 22 route de Nantes STE HERMINE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES.....www.impots.gouv.fr

20 rue des Blés d'or..... à LUÇON
 Trésorerie municipale.....02 51 28 52 00

CONCILIATEUR

Jean-Yves MALLARD Permanence à la mairie de Ste Hermine

CORRESPONDANT OUEST-FRANCE

Jacky JOCCOTTON.....02 51 56 21 34
 Ou pour annoncer vos animations.....www.infocale.fr

DDTM02 51 50 11 50

Dir. Dép. des Territoires et de la Mer
 19 Boulevard du Chail à FONTENAY-LE-COMTE

EDF.....0 810 85 00 85**SUEZ..... 02 28 15 31 50 / 0 969 320 404**

11 Rue des Forêts, PA Polaris.....85110 CHANTONNAY

MAISON DE L'ÉTAT (SOUS-PREFECTURE)02 51 50 14 20

16 Quai Victor Hugo..... 85201 FONTENAY-LE-COMTE Cedex

MISSION LOCALE www.missionlocalesudvendee.com

- › FONTENAY-LE-COMTE : 47 rue Tiraqueau.....02 51 51 17 57
mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr
- › LUÇON : 12 av de Lattre de Tassigny02 51 56 89 12

POINT ACCUEIL CAF0 810 258 510

23 bis rue Jean Gabin..... LUÇON

PÔLE EMPLOI..... 39 49

- › FONTENAY-LE-COMTE Cedex 12, rue de la Chapellerie
www.pole-emploi.fr
- › LUÇON : Antenne, 2 Rue des Liquidambars

ORANGE0 800 10 14 85**SERVICES INTERCOMMUNAUX****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL**

(CCSVL)02 51 97 64 64
 107 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny85400 LUÇON
accueil@sudvendeelittoral.fr

MÉDIATHÈQUE PIERRE MENANTEAU02 51 56 10 90

Rue de l'Adjudant Barrois85400 LUÇON
mediatheque@sudvendeelittoral.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE02 51 28 85 12

35 route de Nantes85210 STE HERMINE
emi.saintehermine@sudvendeelittoral.fr

CENTRE AQUATIQUE02 51 56 3 78

1 Quai Est du Port85400 LUÇON
accueil-piscine-lucon@sudvendeelittoral.fr

CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE.....09 67 18 09 35

62 avenue des Frênes.....85210 STE HERMINE

MAISON DE L'ENFANCE.....02 51 27 86 82

Avenue des Albizias85210 STE HERMINE

3 ACCUEILS DE LOISIRS02 51 30 47 09

60 chemin de l'Anglée85210 STE HERMINE
 16 rue des Ecoliers85400 STE GEMME-LA-PLAINE
 1 rue des Vergers85410 LA CAILLÈRE

FRANCE SERVICES02 51 28 51 71

41 bis rue George Clemenceau85210 STE HERMINE

SERVICE DU DROIT DES SOLS02 28 14 20 20

26 rue du Gaz85400 LUÇON

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE02 51 97 64 64

107 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny85400 LUÇON

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF02 51 30 51 15

22 route de Nantes85210 SAINTE HERMINE

SERVICE TOURISME INTERCOMMUNAL.....02 28 14 20 13

Rond-point "La Delphine"85580 ST MICHEL-EN-L'HERM

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**SUD VENDÉE LITTORAL02 51 56 37 37**

info@sudvendeelittoral.com www.sudvendeelittoral.com

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS**ET DE LA FAMILLE (MDSF)02 51 97 69 69**

1 quai Est du Port85400 LUÇON



ARTISANS

CARRELEUR

Mickaël **AUGER** 02 51 48 55 34
12 rue Abbé Gaillard LA LEUE

COUVREUR-CHARPENTE

CRÉA OSSABOIS 02 51 28 74 97
ZA Le Champs Marotte

DOMOTIQUE ET SÉCURITÉ

DOMOTIQUE 85 02 51 56 72 96
155 rue G. Clemenceau FÉOLE
www.domotique85.fr

MAÇONNERIE

► BG MAÇONNERIE

Couverture / Assainissement
ZA Le Champ Marotte
F. **COINDRE** 06 35 15 39 48
B. **GIBAUD** 07 71 11 60 65
bgmaconneriereorthaise@orange.fr

► **TERRAGO Maisons écologiques**
Laurent **GAUTRON** .. 06 45 01 97 70
4 impasse du Four
terrigo.lag@gmail.com

MENUISERIE

► David **GRILLARD** : 02 51 94 46 60
124 rue Nationale - LA LEUE

► **RV RÉNOVE MENUISERIE**
Cuisines, aménagements intérieurs,
parquets, ouvertures, terrasses bois
La Leue 06 41 06 32 07
rvrenove85@gmail.com

PAYSAGISTE / ENTRETIEN

► **MÉRIDIONALE VERT**
Création parcs et jardins
ZA Le Champs Marotte
Arnaud **PICARD** 06 86 80 65 92
meridionale.vert2@orange.fr

► MÉRIDIONALE ENVIRONNEMENT & MÉRIDIONALE SERVICES

Entretien / Abattage / Élagage
Collectivités / Entreprises / Particuliers
ZA Le Champs Marotte
Thomas **DRAPEAU** 06 49 85 31 25
meridionale.services@gmail.com

► **OZAE Gravières-déco**
Antoine **POTIER** 06 74 92 80 47
ZA Champ Marotte
chantonnay@ozae-graviersdeco.com

PLOMBERIE / CHAUFFAGE

► Jean-Paul **LAFOSSE** : 06 78 18 02 82
Rue du Champ des Fiefs
contact@plomberie-lafosse.com
www.plomberie-lafosse.com

► **ZEN & EAU**
Mathieu **LESAGE** 07 88 02 91 27
108 rue de la Poirasse
zeneau8@gmail.com

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

► Bernadette **BERTREUX**
51 rue du Champ des Fiefs
02 51 28 60 85

► Katia **BORDAGE**
19 rue du Champ des Fiefs
09 72 17 84 78

► Aurélie **BRIENS**
24 Rue du Champ des Fiefs
06 76 29 50 53

► Laëtitia **CARTRON**
4 La Coudraie
02 44 59 60 47 - 06 21 77 71 60

► Gwendoline **DAUGAN**
34 rue du Féolet
06 62 02 21 26

► Sophie **DURAND**
16 Rue des Fiefs
06 62 94 53 71

► Blandine **JOUIN**
55 rue Abbé Gaillard LA LEUE
02 51 06 09 99

► Christiane **RENAUD**
29 rue du Féolet - FÉOLE
02 51 27 89 41

BIEN-ÊTRE

THÉRAPEUTE BIEN-ÊTRE

Maguy **POITEVIN** 07 70 43 84 61
8 Place Paul Guinet

YOGA

Nathalie **MOUNE** 06 32 98 99 67
Cours adultes et enfants
85 rue du Lac - LIBAUD
www.yoga-nat.fr

ENTREPRISES

MATÉRIEL AGRICOLE

SARL **LOUINEAU-TURPAUD**
75 rue des Diligentes
FÉOLE 02 51 27 82 23

ENTREPRISE DE NETTOYAGE ET DE RAMONAGE

MAILLARD H NETTOYAGE
La Grignonnière
06 21 97 28 39
www.nettoyage-maillard.fr

TRAVAUX PUBLICS

Patrick & Franck **RENAUDET**
Terrassement, assainissement
Location de tracteur, pelle...
LANDRIE 06 14 59 57 76
www.travaux-publics-renaudet.com

GÎTES

GÎTES COMMUNAUX

► **LES VALLÉES**
6 pers. / 85 m² + grand espace vert +
terrasse close de 50 m²

► **LES TERRASSES**
5 pers. / 55 m² + terrasse
+ grand espace vert de 200 m²
Réservations Gîtes de France

GÎTES PARTICULIERS

► **LA BARITAUDIÈRE**
JP **PLOTU** & Annie **TEMOIN**
Chambres d'hôtes
10 rue du Puits sans Tour
anitem@hotmail.fr

► **L'HEUREUX LAY**
5 Chambres d'Hôte / 15 pers.
8 rue du Féolet FÉOLE
Maud **OILLIC** 06 70 87 70 02
contact@l-heureux-lay.fr

► **L'ECHAUDI**
Guillaume & Laëtita **CARTRON**
14 personnes, 200 m²
FÉOLE 06 21 77 71 60
gitedelechaudi@gmail.com

► **LES NEFLIERS**
Angélique et Mickaël **PARANT**
Gîte meublé avec piscine
Les Moulins de la Vallée du Lay
06 87 11 06 63

► **LA MULOTINE LA COUDRAIE**
Grand gîte : 4 à 20 pers.
lamulotine@gmail.com

► **L'OLIFANIÈRE**
Hébergement de tourisme 4*
3 route de la Pigarnière
LIBAUD - olifaniere@gmail.com

► **LES SENTIERS DE LIBAUD**
Gîtes de France / 3 épis
46 rue du Lac 06 40 49 99 53

SERVICES

MULTI-TRAVAUX AK SERVICES

Kévin **RODRIGUES** 06 02 15 08 03
Petits travaux, plomberie,
électricité, jardinage
akservices.travaux85@gmail.com

CONSULTANT IMMOBILIER

Delphine **HANIN** 06 17 79 09 64
Estimation, accompagnement
dhanin@efficity.com

DÉPANNAGE/RÉPARATION

JP **DÉPANNE** 07 56 89 65 04
Réparation d'électroménagers et
d'équipements (maison et jardin)

GARAGES AUTO

► **SARL AUVINET-COULON**
Réparation et vente Agent RENAULT
14 rue Nationale 02 51 94 37 10

► **OFF ROAD TECHNOLOGIE**
Freddy **VALADE** 09 67 54 16 63
Préparation véhicules de compétition
89 rue des Rouillères FÉOLE

RÉPARATION CYCLES

CYCLO'CASE
David **PACTEAU** 07 81 23 05 81
20 rue des Diligentes

TAXI RÉORTHAIS

Jean-Pierre **GAUTRON**
96 route de la Bouillée
02 51 97 37 02 - 06 03 26 33 96

VENTE À LA FERME

FROMAGES DE CHÈVRE

LES PAMPILLES RÉORTHAISES
Vente à la ferme : fromages de
chèvre Vendredi : 16h30 - 19h
Dominique **OUVRARD**
06 76 24 83 94
Route de St Martin-Lars

COLIS VIANDE SALERS BIO

Mathieu **CAREIL** 06 29 39 03 06
La Rallièrre
mathieucareil@orange.fr

ART & CULTURE

L'ATELIER RÉORTHAIS

Françoise **BROUILLARD**
Cours d'Art Adultes / Enfants
06 10 32 34 60
fanfan0801@gmail.com

ARTISAN ÉBÉNISTE

HOME FRED BOIS Déco intérieure /
Personnalisation objets en bois
5 Rue des Chênes verts
06 71 46 34 41

PHOTOGRAPHE

Lionel **VRIGNAUD** .. 06 09 43 44 13



OFFICE DE TOURISME Sud Vendée Littoral

L'OFFICE DE TOURISME AU SERVICE DES associations

Nous sommes votre **relais privilégié** pour **gérer vos réservations ou la vente des billets de vos événements** que vous organisez. Profitez d'un taux de commission réduit de 5%.



VOTRE CONTACT :

Aline ASCARD

a.ascard@sudvendeelittoral.com

L'Office de Tourisme vous offre également la possibilité de **diffuser gratuitement vos événements et animations ouvertes à tous sur notre site internet** ainsi que des agendas périodiques (*sauf assemblées générales, portes ouvertes ou réunions internes*).



VOTRE CONTACT :

Karine GIRAUDET

k.giraudet@sudvendeelittoral.com

Plus d'infos sur sudvendeelittoral.com/espace-pro/



Billetterie & services

ACHETEZ CHEZ NOUS C'EST PLUS SIMPLE !

- Puy du Fou, O'Gliss Park, zoos, aquariums, ...
- Excursions en bateau vers les îles (Ré, Aix, Yeu) ou Fort Boyard
- Événements, concerts comme lors la saison culturelle de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- Maison du Maître de Dignes, sorties nature, parties de pêche, visites guidées de producteurs locaux à pied ou en vélo, ...

Acheter aussi votre carte de pêche ou vos carnets de tickets de bus.

Plus d'infos sur sudvendeelittoral.com



Hébergeurs RENCONTRONS-NOUS

Vous possédez un hébergement touristique classé ou labellisé ?
Rencontrons-nous lors d'une visite de courtoisie !

Nous pourrons ensuite vous référencer gratuitement sur notre site internet et vous fournir de la documentation touristique.

Pour rappel, *tout hébergement touristique mis en location saisonnière doit être déclaré en mairie.*



VOS CONTACTS :



Karine CHAPELEAU

k.chapeleau@sudvendeelittoral.com



Nina RENOU

n.renou@sudvendeelittoral.com

Plus d'infos sur sudvendeelittoral.com/espace-pro/



Nous vous accueillons toute l'année dans les Offices de Tourisme de
L'Aiguillon-la-Presqu'île, Saint-Michel-en-l'Herm, Luçon, Mareuil-sur-Lay-Dissais et Chaillé-les-Marais.

et contactez-nous aussi...

PAR TELEPHONE

02 51 56 37 37



VIA FACEBOOK MESSENGER

SudVendeeLittoralTourisme



VIA NOTRE SITE INTERNET

www.sudvendeelittoral.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85400 LUÇON

02 51 97 64 64 - accueil@sudvendeelittoral.fr - www.cc-sudvendeelittoral.fr

ACCUEIL

Du LUNDI au JEUDI : 9h - 12h / 14h - 17h & VENDREDI : 9h - 12h / 14h - 16h30

LANCEMENT DU GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT



Vous souhaitez rénover ou adapter votre logement ?

À partir de FÉVRIER 2023, Sud Vendée Littoral lance son Guichet Unique de l'Habitat : une porte d'entrée unique pour les usagers, afin de simplifier leurs démarches, les accompagner dans leur projet de rénovation de leur logement.

→ Des conseils et un accompagnement personnalisé, une aide au montage financier des travaux.

→ La Communauté de communes Sud Vendée Littoral met également en place des aides financières qui pourront se cumuler avec des aides nationales.

Ce programme s'intègre dans une opération programmée de l'amélioration de l'Habitat (OPAH) et une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

PLAN CLIMAT



planclimat@sudvendeelittoral.fr
www.cc-sudvendeelittoral.fr

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES s'est engagée dans la construction d'un PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET), dont l'objectif est de mobiliser les acteurs du territoire autour des enjeux climatiques.

Vers un territoire éco-responsable, résilient, sobre en consommation énergétique : tel est l'enjeu du PCAET ! Sa mise en œuvre dès 2023, doit amplifier les actions déjà engagées : réduction de la consommation énergétique des bâtiments, développement de l'exemplarité de la collectivité (impact énergétique, mobilités, achats, usages...), facilitation des projets d'énergies renouvelables... Elle doit aussi projeter de grandes actions phare à plus long terme : préservation de la ressource en eau, résilience face aux changements climatiques, mise en place d'un système agricole et alimentaire durable, etc.





DÉCHETS
SUD VENDEE
LITTORAL

**Donnez une seconde vie
à vos déchets !**

*En Sud Vendée Littoral,
ON RÉUTILISE
les déchets coquillers !*

DÉPOSER EXCLUSIVEMENT DES COQUILLES VIDES
NE PAS DÉPOSER :
SAC - RINCE-DOIGT - CITRON - SERVIETTE EN PAPIER - CARAPACE
DE CRUSTACÉ - RESTE DE MOLLUSQUE

www.cc-sudvendeeilittoral.fr

Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉCHETS
SUD VENDEE

**Espace réemploi
dans vos déchèteries**

LES MAGNILS-REIGNIERS / CHAILLÉ-LES-MARAIS / SAINTE-HERMINE
LA FAUTE-SUR-MER / LA TRANCHE-SUR-MER

**Donnez une seconde vie
à vos objets !**

- ÉLECTROMÉNAGER
- PUÉRICULTURE
- JOUET - VÉLO
- OBJETS ABÎMÉS
- MATÉRIAUX
- OUTILLAGE
- MOBILIER

**Trier c'est bien,
au bon endroit,
c'est mieux !**

www.cc-sudvendeeilittoral.fr






Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ROMAIN
COMPOSTE ses déchets
biodégradables.
ET VOUS ?

**Trier c'est bien,
au bon endroit,
c'est mieux !**

www.cc-sudvendeeilittoral.fr






CITEO Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ROMAIN
DÉPOSE tous ses emballages
en verre en colonne de tri.
ET VOUS ?

**Trier c'est bien,
au bon endroit,
c'est mieux !**

www.cc-sudvendeeilittoral.fr






CITEO Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Calendrier de collecte des déchets

LA RÉORTHE

Sainte-Hermine : La Petite Coudraie - Le Petit Magny - Moulin de la Lourie - Le Pont - La Crépiellière
 La Limouzière - La Surie - La Métairie du Lay - Le Bois Chaigneau - Moulin aux Draps - La Bergerie
 La Ranconnière - La Forêt - La Bourrie - Le Bois Rond - Le Peloy - Saint Linaire - Pont Sigou - Le Petit
 Saint-Linaire - Lantay - Le Fief Blanc - Chasserat - La Gravelle - Le Petit Lundi

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 D Jour de l'an	1 M ● 05	1 M ● 09	1 S	1 L Fête du travail	1 J	1 S	1 M ○	1 V	1 D	1 M Toussaint	1 V
2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M ● 31	2 S	2 L	2 J 44	2 S
3 M	3 V	3 V	3 L	3 M 18	3 S	3 L ○	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M ● 01	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D ○	4 M	4 V	4 L	4 M 40	4 S	4 L
5 J	5 D ○	5 D	5 M 14	5 V ○	5 L	5 M ● 27	5 S	5 J	5 D	5 M *	5 M *
6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M * 36	6 V *	6 L	6 M ● 49
7 S ○	7 M	7 M ○	7 V	7 D	7 M ● 23	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8 D	8 M 06	8 M 10	8 S	8 L Victoire 1945	8 J	8 S	8 M *	8 V	8 D	8 M ● 45	8 V
9 L	9 J	9 J	9 D Pâques	9 M	9 V	9 D	9 M * 32	9 S	9 L	9 J	9 S
10 M	10 V	10 V	10 L L. de Pâques	10 M ● 19	10 S ○	10 L *	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M 02	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M 28	11 V	11 L	11 M ● 41	11 S Anniversaire 1918	11 L
12 J	12 D	12 D	12 M ● 15	12 V *	12 L	12 M	12 S	12 J	12 M ● 41	12 D	12 M *
13 V	13 L *	13 L	13 J *	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M ● 37	13 V	13 L *	13 M 50
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M 24	14 V Fête Nationale	14 L	14 J	14 S *	14 M	14 J
15 D ○	15 M ● 07	15 M ● 11	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M Assomption	15 V *	15 D	15 M 46	15 V
16 L	16 M	16 M	16 V	16 M	16 V	16 D	16 M ● 33	16 S	16 L	16 J	16 S
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M 20	17 S	17 L *	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M ● 03	18 S	18 S	18 M	18 J Assomption	18 D *	18 M	18 V	18 L	18 M 42	18 S	18 L
19 J	19 D	19 D	19 M 16	19 V *	19 L	19 M ● 29	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M *
20 V	20 L *	20 L * 14 JOURNÉES	20 J *	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M 38	20 V	20 L *	20 M ● 51
21 S *	21 M	21 M *	21 V	21 D	21 M 25	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 D	22 M 08	22 M 12	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V *	22 D	22 M ● 47	22 V 14 JOURNÉES
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M 34	23 S	23 L	23 J	23 S
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M ● 21	24 S	24 L *	24 J *	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M 04	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M *	25 V	25 L	25 M ● 43	25 S	25 L 14 JOURNÉES
26 J	26 D	26 D	26 M ● 17	26 V *	26 L *	26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 V	27 L *	27 L *	27 J *	27 S *	27 M	27 J	27 D	27 M ● 39	27 V	27 L *	27 M * 52
28 S *	28 M	28 M	28 V	28 D Pentecôte	28 M 26	28 V	28 L	28 J	28 S ○	28 M	28 J
29 D	29 M ● 13	29 M ● 13	29 S	29 L L. de Pentecôte	29 J	29 S	29 M	29 V *	29 D	29 M 48	29 V
30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M ● 35	30 S	30 L	30 J	30 S
31 M	31 V	31 V	31 M	31 M 22	31 L	31 J	31 *	31 D	31 M	31 D	31 D

● ORDURES MÉNAGÈRES ■ EMBALLAGES

Les conditions météorologiques exceptionnelles sont susceptibles d'impacter les horaires d'ouverture des déchèteries et les heures de collecte.

LES BONS RÉFLEXES



- 1- Sortez votre bac et sac(s) jaune(s) la veille de la collecte.
- 2- Les positionner sur le circuit de la collecte, poignées vers la route.
- 3- Pensez à rentrer votre bac le soir de la collecte !



Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nous contacter

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

02 49 58 00 99 (9h-12h) dechets@sudvendeelittoral.fr

www.cc-sudvendeelittoral.fr

HORAIRES D'HIVER¹ : octobre à mars
 HORAIRES D'ÉTÉ¹ : avril à septembre

¹ Pour La-Faute-sur-Mer, La-Tranche-sur-Mer et Saint-Michel-en-L'Herm :
 HORAIRES D'HIVER : novembre à mars
 HORAIRES D'ÉTÉ : avril à octobre

NOUVEAU ! DÉCOUVREZ EN DÉCHÈTERIE UN ESPACE RÉEMPLOI POUR DONNER UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS ! DÉCHÈTERIES SIGNALÉES AVEC UN *

LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ
LES MAGNILS-REIGNIERS * Lieu-dit Le Maingreau	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
MOUTIERS-SUR-LE-LAY Les Grois de la Jaulnière			14h - 16h30	14h - 17h30	14h - 16h30	14h - 17h30	14h - 16h30	14h - 17h30	14h - 16h30	14h - 17h30	14h - 16h30	14h - 17h30
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS ZI Les Bourrelières	14h - 16h30	14h - 17h30	9h - 12h30	9h - 12h30			14h - 16h30	14h - 17h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
CHAILLÉ-LES-MARAIS * D25 - Route de Vouillé	14h - 16h30	14h - 17h30	9h - 12h30	9h - 12h30	9h-12h30	9h-12h30	14h - 16h30	14h - 17h30	9h-12h30	9h-12h30		14h - 16h30
CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS ZA Les Versennes			14h - 16h30	14h - 17h30		14h - 17h30	9h-12h30	9h-12h30	14h - 16h30	14h - 17h30		9h-12h30
SAINTE-MICHEL-EN-L'HERM Route du Travers	14h - 16h30	14h - 17h30			9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30		14h - 17h30
LA FAUTE-SUR-MER * Lieu dit « La prise de la bonne terre » - Chemin du Barrage	9h-12h30	9h-12h30	14h - 16h30	14h - 17h30	9h-12h30	9h-12h30	14h - 16h30	14h - 17h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
LA TRANCHE-SUR-MER * Route de La Roche-sur-Yon		9h - 12h30	9h-12h30	9h-12h30		9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
LA CHAPPELLE-THÈMER La Sevonnette			14h - 16h30	14h - 17h30	14h - 16h30	14h - 17h30	9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30
SAINTE-GENNÈVE-LA-PLAINE ZA Champereau			14h - 16h30	14h - 17h30	14h - 16h30	14h - 17h30	9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30
SAINTE-HERMINE * Les Prés de Choreau	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30		14h - 16h30



MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS ET DE LA FAMILLE (MDSF)

VOUS Y TROUVEZ :

- ➔ POUR LES PERSONNES ÂGÉES de + de 60 ans en perte d'autonomie et leurs familles : ACCUEIL, INFORMATIONS, ORIENTATION ET COORDINATION
- ➔ La PMI (Protection Maternelle et Infantile) : accueil, informations, accompagnement de l'enfant et de la famille
- ➔ L'ASSISTANTE SOCIALE : Mme FONTENIT reçoit sur rendez-vous à :

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ET DE LA FAMILLE

- 1 Quai Est du Port à LUÇON02 51 97 69 69
- 22 Route de Nantes à STE-HERMINE.....02 51 97 69 30

Transport SOLIDAIRE



Ce service s'adresse à ceux qui ne disposent pas de moyen de locomotion et ne peuvent momentanément ou durablement conduire. L'association intervient pour des déplacements occasionnels : **une course, une visite familiale, un RDV médical...** mais n'intervient pas pour les transports pris en charge par les services sociaux et les transports effectués traditionnellement par les artisans taxis. Flyer disponible en mairie.

- ▶ Un bénévole accepte de transporter le bénéficiaire qui souhaite être conduit.
- ▶ Appel aux personnes qui souhaitent se rendre utiles et proposer quelques heures dans la semaine.
- ▶ Cotisation : 5 €/an pour devenir membre de l'association. Pour bénéficier du service ou être conducteur bénévole, contacter :

- La Mairie02 51 27 81 52
- Jacques BIRAULT06 79 54 19 16



- SORTIES ET LOISIRS
- TÉLÉASSISTANCE
- COURSES ET REPAS
- MÉNAGE - REPASSAGE
- AIDE À LA TOILETTE
- GARDE DE JOUR ET DE NUIT
- AIDE À LA PERSONNE ET À SON CADRE DE VIE
- MÉNAGE - REPASSAGE
- GARDE D'ENFANTS À DOMICILE
- SOUTIEN À L'OCCASION D'UN CHANGEMENT FAMILIAL
- ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP EN STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

CONTACTEZ-NOUS !

SAD
Service d'aide et de soins
A domicile
02.51.28.84.11

paysdesaintehermine@admr85.org

Permanence physique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30
Permanence téléphonique : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
En dehors des horaires contacter le : 02.51.44.11.55

NOS VALEURS :

La personne dans sa globalité est au centre de notre action, nos interventions sont fondées sur le respect de la personne, de ses besoins de son choix de vie, de sa famille, et de son environnement. Irriguées par le bénévolat, nos valeurs sont également basées sur l'entraide, la solidarité et la non-discrimination.

BENEVOLES REJOIGNEZ-NOUS à l'ADMR

Selon le temps que vous désirez y consacrer, les bénévoles peuvent : faire des visites de convivialité, aider les personnes à définir leurs besoins, réaliser des démarches administratives, participer au fonctionnement de l'association.

SSIAD
Service de soins infirmiers
A domicile
02.51.97.81.08

ssiad.sainte.hermine@orange.fr

Permanence bureau : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h30 à 12h30
Et sur RDV



Vous êtes à la recherche d'une activité professionnelle ?

LE GROUPE MSSV vous propose DES OFFRES D'EMPLOI et UN ACCOMPAGNEMENT sur mesure !

PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS ou PARTICULIERS
toute l'équipe du Groupe Multi'service Sud Vendée reste toujours plus motivée pour vous accompagner dans le recrutement de votre personnel pour des remplacements, des travaux saisonniers, du service à la personne...







 + d'infos sur : www.mssv.fr

2 Bld Du Guesclin ■ 85200 FONTENAY-LE-COMTE ■ 02 51 69 39 39 ■ accueil@groupe-mssv.fr

Centre d'insertion et de retour à l'emploi

Ceidre

Vous épauler pour construire votre avenir

9, route de la Roche sur Yon à SAINTE HERMINE

- ➔ 7 SALARIÉES + 9 BÉNÉVOLES = 300 personnes accompagnées/an sur la Vendée
- ➔ TOUT PUBLIC EN SITUATION DE FRAGILITÉ, de précarité, en difficulté d'insertion sociale et/ ou professionnelle
- ➔ LES MISSIONS DE CEIDRE lors d'accompagnements individuels et /ou collectifs
 - Apporter un accompagnement de qualité, sécurisant et valorisant aux personnes qui lui sont adressées.
 - Développer les capacités d'insertion et amener vers l'autonomie
 - Assurer une cohérence des parcours d'insertion des bénéficiaires reçus



Votre partenaire solidaire

ACTIF EMPLOI RECRUTE

28 bis allée Saint François
85400 Luçon
Tel : 02 51 27 95 59
www.actif-emploi.com
actiflucon@actif-emploi.com








Particuliers Entreprises
 Collectivités Associations

DES SERVICES QUI AMÉLIORENT VOTRE QUOTIDIEN



2 FRANCE SERVICES PRÈS DE CHEZ VOUS !

À QUOI ÇA SERT ?

- À SAINTE HERMINE et désormais à LUÇON, des agents sont formés pour **vous accompagner dans vos démarches en ligne** du quotidien.
- UN **GUICHET UNIQUE** qui donne accès dans un seul et même lieu aux **services publics** tels que : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.
- Aussi, pour résoudre vos démarches plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs 9 partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux.

ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES

- Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création d'identifiants en ligne... Ces agents vous accompagnent également dans l'**utilisation des outils numériques** du quotidien.

▸ Vous avez aussi accès à des **POSTES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE**

▶ À SAINTE-HERMINE : AU BUREAU DE POSTE

41 Bis rue Georges-Clemenceau

02 51 28 51 71 / sainte-hermine@france-services.gouv.fr

Du lundi au vendredi 10h - 12h30 / 14h30 - 18h

Samedi 9h30 - 12h30

▶ À LUÇON : AU FORUM DES SERVICES

14 place Leclerc

02 51 56 70 88 / franceservices@sudvendeelittoral.fr

Lundi, mercredi 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Mardi, vendredi 9h - 12h30

Jeudi 14h - 17h



PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT
SUD VENDÉE

Vous êtes aidant à domicile

d'une personne atteinte d'une maladie neuro-évolutive (Alzheimer et apparentés, Parkinson, Sclérose en plaques...) ou en perte d'autonomie !

Vous résidez sur le territoire **SUD VENDÉE**
(Fontenay-Le-Comte, La Châtaigneraie, Luçon, Sainte-Hermine...)

APPELER Le Nid des Aidants au
06 08 34 71 01



Notre méthode

Information, diagnostic, conseils, accompagnement.

Écoute, neutralité, confidentialité, approche globale et familiale.

Point conseil budget

Contacts :

02.51.44.37.10 - pcb@udaf85.fr

Accueil sur rendez-vous :

Sur les communes de FONTENAY LE COMTE, LA CHATAIGNERAIE, LUÇON et MOUTIERS LES MAUXFAITS



PAROISSE MAREUIL / STE HERMINE

Depuis le 1^{er} septembre 2022, nos paroisses ont pris une nouvelle dimension afin de répondre à l'évolution de notre société et aux contraintes liées à la diminution de Prêtres.

Notre nouvelle paroisse s'étend sur 23 clochers allant de la Jaudonnière à la Bretonnière.

Elle est gérée par un Curé le Père Pascal FOUCHET, secondé par 2 Prêtres en retraite, de 3 Diacres et de nombreux laïques bénévoles.

DES MISSIONS

Sur notre paroisse, les Chrétiens annoncent la joie, la paix et l'espérance chrétienne par ses différentes missions :

- le service auprès des plus pauvres, des personnes en difficulté
- L'accompagnement des personnes dans la peine, le deuil
- l'annonce de l'évangile (bonne nouvelle) au travers de la catéchèse auprès des jeunes, des familles et des moins jeunes,
- La rencontre, les moments de joie avec les célébrations du dimanche, de baptême, de mariage, de communions, de confirmation et Sépultures...

INFOS PRATIQUES

CONTACT

PRESBYTÈRE DE STE HERMINE
 4 rue Lafayette - 85210 Sainte Hermine
 02 51 27 34 59
 Mail : Stehermine@diocese85.org

CORRESPONDANTS COMMUNAUTÉ DE LA RÉORTHE

Chantal AUVINET06 31 85 40 43
 Bernard GIRAudeau06 20 55 70 46

DES INFORMATIONS ?

Pour toutes demandes ou informations, sacrements, célébrations, soutiens, s'adresser à la Paroisse ou au référent de relais.

LE BULLETIN PAROISSIAL relate la vie de la Communauté paroissiale, le calendrier des célébrations et des événements en lien avec l'actualité. Il paraît chaque mois, l'abonnement est de 19 € pour l'année.

Paix, Joie, bonheur. Bonne et Sainte Année 2023

INFOS CIMETIÈRE



Le cimetière, avec ses aménagements et ses entretiens réguliers, est un lieu de recueillement accessible, agréable et apaisant.

MISE À JOUR ET ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

- La Commune poursuit l'inventaire des concessions : aux périodes de la Toussaint et des Rameaux, nous invitons les familles à se faire connaître en mairie pour faciliter ce travail fastidieux de mise à jour des concessions. Nous les en remercions.
- Pour répondre à l'interrogation de plusieurs Réorthais, chaque année, après la période de la Toussaint et les premières gelées, les agents communaux retirent l'ensemble des chrysanthèmes présents sur chaque tombe. Cette initiative a pour but de faciliter l'entretien du cimetière.

ANIMAUX DOMESTIQUES

→ **CHIENS ERRANTS !**

Tout propriétaire doit prendre les mesures nécessaires pour éviter la fuite de ses animaux présents sur sa propriété. La Commune a passé une convention avec une fourrière privée. Ainsi les chiens errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance seront conduits à cette fourrière.

Ensuite, ils seront transférés dans un refuge ou euthanasiés à l'issue du délai de garde réglementaire (8 jours), si leur propriétaire reste inconnu et si aucune solution alternative n'a été trouvée.

→ **SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE ANIMAL**

Veillez contacter la mairie qui se mettra directement en relation avec la fourrière conventionnée.



→ **PROPRETÉ !**

Les propriétaires doivent assurer la propreté des passages de leurs bêtes et nettoyer leurs déjections le cas échéant.

→ **CHIENS DE 1^{re} ET 2^e CATÉGORIE** (dits dangereux)

Ils doivent **OBLIGATOIREMENT** faire l'objet d'une **DÉCLARATION EN MAIRIE**, avoir leur **CERTIFICAT DE VACCINATION** à jour et une attestation de responsabilité civile. Ces chiens doivent obligatoirement circuler **MUSELÉS ET TENUS EN LAISSE**.

BRUITS DE VOISINAGE



ARRÊTÉ CONSULTABLE EN MAIRIE

Afin d'éviter de nombreux conflits de voisinage, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit. **LESTRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE** utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ▶ Jours ouvrables : 8h30 - 12h / 14h - 19h30
- ▶ Samedis : 9h - 12h / 15h - 19h
- ▶ Dimanches et fériés : 10h - 12h

PÉTARDS ET FEUX D'ARTIFICE

L'UTILISATION DE TOUS FEUX D'ARTIFICE

(NON AUTORISÉS) ET PÉTARDS, quelle que soit leur catégorie, **EST STRICTEMENT INTERDITE** sur la voie publique et dans tous les lieux où est rassemblé du public.



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :

-  **BROYAGE**
-  **COMPOSTAGE**
-  **PAILLAGE**

Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



LISTES ÉLECTORALES POUR LES JEUNES DE 18 ANS

L'inscription se fait d'office s'ils ont été recensés pour la **journée d'appel à la défense (JDC) à leurs 16 ans**, sinon ils doivent se présenter à la Mairie au moment de leur majorité munis de leur Carte Nationale d'Identité valide et d'un justificatif de domicile.

NOUVEAUX ARRIVANTS

FICHE POPULATION : Vous venez vous installer dans notre commune et nous sommes heureux de vous y accueillir, mais afin de mettre à jour notre FICHER POPULATION, nous vous invitons à venir vous présenter en mairie.

ÉLECTIONS : L'inscription n'est pas automatique lorsque vous êtes radié de votre commune de départ.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

- 1** L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr)
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé.

➔ À effectuer dans les 3 MOIS qui suivent votre 16^e anniversaire, auprès de votre MAIRIE muni du LIVRET DE FAMILLE.

➔ IL EST OBLIGATOIRE POUR :

- Effectuer la journée de préparation à la Défense,
- S'inscrire aux examens et concours soumis à contrôle de l'autorité publique (BAC, BEP, Permis de conduire),
- S'inscrire d'office sur les listes électorales.

Les étapes du BAF A

+ D'INFOS SUR : jeunes.gouv.fr

- 1 La formation générale ou théorique**
Elle permet de se familiariser avec les notions de base de l'animation. Tu apprendras à créer et à mener un projet.
Durée : 8 jours
En internat, en demi-pension ou en externat.
- 2 Le stage pratique**
Dans le cadre d'un séjour de vacances, d'un accueil de loisirs ou un accueil de scoutisme, tu mettras en pratique les connaissances théoriques que tu as acquises.
14 jours. Il peut être effectué en 2 fois maximum.
- 3 La session d'approfondissement**
Elle permet d'enrichir tes connaissances et tes techniques d'animation en choisissant un thème, une spécialité. Durée : 6 jours.

16 ans
Il faut avoir 16 ans le premier jour de la formation générale.

€
Possibilité d'aides financières.



Le Service National Universel

« un engagement civique de la jeunesse au service de la nation »

Filles et garçons âgés de 15 à 17 ans



3 ÉTAPES CLÉS

1

Séjour de cohésion obligatoire



15 JOURS

UN ÉTABLISSEMENT SITUÉ DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT



2

Mission d'intérêt général obligatoire



84 HEURES MINIMUM DANS L'ANNÉE HORS TEMPS SCOLAIRE



ASSOCIATIONS, CORPS EN UNIFORME, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ETC.



3

Engagement volontaire



3 MOIS MINIMUM

ASSOCIATIONS, CORPS EN UNIFORME, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ETC.



JEUNES 16 – 25 ANS



Mission Locale
du Sud Vendée
PAYS DE LA LOIRE

ANTENNE DE LUÇON

Forum des Services
14 place du Général Leclerc
02 51 51 17 57



TU VEUX TROUVER

...un MÉTIER qui te plaît ?

...une FORMATION pour y arriver ?

...des SOLUTIONS pour la vie quotidienne ?

> LA MISSION LOCALE PEUT T'AIDER !

+ d'infos : www.missionlocalesudvendee.fr

Forum DE L'EMPLOI SAISONNIER
MERCREDI 15 FÉVRIER 2023

ESPACE PLAISANCE À LUÇON
14h > 18h

Camping / Commerce
Hôtellerie / Restauration
Agriculture / Animation
Entretien / Aide à la personne

écowatt
LA MÉTÉO DE L'ÉLECTRICITÉ !

éco-gestes
www.monecowatt.fr

SyDEV
Service public des énergies vendéennes

EN CAS D'ALERTE ORANGE OU ROUGE ECOWATT : MODÉRER VOTRE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ !

VOTRE COMMUNE a décidé d'adhérer à ce dispositif pour L'ÉCLAIRAGE PUBLIC. Dans ces moments exceptionnels, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POURRA ÊTRE COUPÉ PONCTUELLEMENT **PENDANT 2H MAXIMUM ENTRE 18H ET 20H**, afin de favoriser l'alimentation électrique des foyers. Cette extinction automatique ne serait appliquée qu'en cas de signal Ecowatt et uniquement sur l'éclairage public.



LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

- 15 SAMU
- 17 Police Gendarmerie
- 18 Pompiers
- 112 Toutes urgences
- 114 Mal entendant
- 32 37 Pharmacie de garde
- 119 Enfance maltraitée
- 39 19 SOS Femme Violence Conjugale

EN CAS D'URGENCE VITALE COMPOSEZ LE 15

BESOIN DE L'AVIS URGENT D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

- EN SEMAINE APRÈS 20H
- LE WEEK-END : le samedi à partir de 12h
- UN JOUR FÉRIÉ

APPELEZ LE

116 117
NUMÉRO GRATUIT

VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE MÉDECIN GÉNÉRALISTE EN GARDE

Association
Accès aux Soins
en Sud Vendée Littoral
AS-SVL

En cas de difficulté à:

- trouver un médecin traitant
- accéder à vos Droits Sociaux

L'association vous conseille et vous apporte toutes informations utiles, grâce au Partenariat conclu avec la CPAM de la Vendée

Prenez contact avec l'association AS-SVL

- par mail: accesauxsoins.svl@gmail.com
- par Téléphone au: **06 12 95 36 91**

Président de l'Association : Jacques Charrier
Association déclarée en Préfecture le 21/12/2020,
RNA n° W851006327

Centre de Soins non-programmés de Luçon

Vous n'avez pas de médecin traitant...
ou
Vous êtes de passage dans notre département...
ou
Votre médecin n'est pas disponible actuellement...
...et vous avez des symptômes qui pour vous nécessitent une consultation médicale.

Composez le 116-117

Vous serez mis en relation avec un professionnel qui jugera de la nécessité de vous orienter ou non vers le centre de soins non programmés du Centre Hospitalier de Luçon et pourra vous proposer un rendez-vous.

En partenariat avec

CPYS
ars
VENDÉE LE DÉPARTEMENT

LE MOT DES ÉLUS DE



VIVONS PLEINEMENT
LA RÉORTHE

Au printemps 2023, nous serons à la mi-mandat. De ces 3 ans, nous ne ferons surtout pas le bilan, juste en tirer quelques constats et avancer quelques avis. Tout d'abord, reconnaissons que cette 1^{re} mi-temps a été chahutée et compliquée dans sa gestion :

- La crise sanitaire avec ses contraintes et ses adaptations permanentes a impacté fortement l'aspect humain de notre collectivité.
- En 2022, c'est une autre crise qui s'invite avec l'inflation sur les matières premières et l'énergie. Elle impactera, n'en doutons pas, les finances de la Commune.

Les uns et les autres ont, lors des municipales de 2020, envisagé, proposé des actions à mener pour le bien commun. Mais entre proposition et réalisation, il y a un financement. C'est chaque année l'objet du budget que de transcrire ces aspects à travers 2 sections : le fonctionnement et l'investissement.

LE FONCTIONNEMENT : Pour assurer le quotidien de la collectivité.

- LES DÉPENSES avec 2 grands postes : le personnel en hausse régulière, mais c'est le prix à payer pour assurer de bons services et les charges générales (énergie, fournitures, entretien...) qui subissent l'inflation en cours.
- LES RECETTES, aussi 2 grands postes : les impôts locaux qui vont de pair avec l'évolution de la population. Espérons que notre commune soit attractive avec son lotissement. Malheureusement, tout indique que nous allons plutôt vers un ralentissement des constructions. Et les dotations d'État soumises aux décisions gouvernementales : leur évolution est inconnue...

Aussi, sur cette section, les dépenses risquent d'être difficiles à contenir et les recettes restent incertaines.

L'INVESTISSEMENT : Pour préparer l'avenir à moyen et long terme.

Au-delà des projets du mandat, cette section est souvent contrainte par quelques nécessités ou opportunités (matériel, bâtiments, achat de foncier, réseaux à enfouir...). 3 sources de financement possibles : l'autofinancement, les subventions et l'emprunt.

- Ce dernier est quasi proscrit pour ce mandat, au regard de ce qui a été contracté pour le groupe scolaire et périscolaire.
- Les subventions : bien que partielles, il est difficile de faire sans. Faut-il que le projet s'adapte aux subventions et parfois elles incitent même à faire (cas des enfouissements de réseaux).
- L'autofinancement répond, dans ses limites, aux restes à charges et autres dépenses non subventionnées.

Lors des Municipales, nous doutions que de grands projets puissent être menés sur ce mandat. La conjoncture qui se dessine risque de le confirmer. Dans ce contexte, nous regrettons de ne pas avoir eu une feuille de route définissant les priorités du mandat raisonnablement atteignables. Les finances ont leurs limites et la Collectivité ne peut pas tout. Il reste que dans la perspective d'agir pour le bien commun, chaque fois qu'un projet le permet, l'implication de la population dans la réflexion et la réalisation à moindre coût est assurément à étudier : l'aménagement du Vallon de La Charbonnière serait un bon début.

Réorthaises, Réorthais, nous vous souhaitons
une bonne et heureuse année 2023

Les élus de « Vivons pleinement La Réorthie » :
Serge MERLET, Carine ROBERT, Michel REMPILLON

5 FÉVRIER	15h30	CONCERT DE CHORALES	Église de La Réorthe
11	FCPRJ	DÎNER DANSANT	Saint-Philbert
25	Mairie	OPÉRATION NETTOYAGE	Lavoirs communaux
25	APE La Marelle	BOUM DES ENFANTS	Saint Juire-Champgillon
4 MARS	20h	CONCERTS "CHANT'APPART"	Chez M & Mme REMPILLON
4	Club Entre Nous	CONCOURS DE BELOTE	Salle Clemenceau
5	Sté de chasse	REPAS À EMPORTER	
10	OGEC	VENTE DE PIZZAS	
18	ACPG/CATM	REPAS	Salle Clemenceau
19	"Bernardeau Junior"	PASSAGE DE LA COURSE CYCLISTE	Sur la commune
25	OGEC / École de Ste Hermine	SOIRÉE CONCERT LA MARIE-JEANNE	Salle de Ste Hermine
31 MARS au 8 AVRIL		PRINTEMPS DES ARTISTES	Sur la commune
8-9 AVRIL		TRAIL DU CHAMPS DU LOUP	Sur la commune
8 MAI	Mairie	COMMÉMORATION VICTOIRE de 1945	
13	APE La Marelle	CONCOURS DE PÊCHE À LA TRUITE	Étang de Féole
13	OGEC	VENTE DE PRÉFOUS	
4	Sté de chasse	CONCOURS DE PÊCHE	Étang de Bataillé à Saint Juire
30 JUIN	APE La Marelle	FÊTE DES ECOLES	Saint Juire-Champgillon
1^{er} JUILLET	OGEC	KERMESSE	
14	Mairie / Foyer des Jeunes	FÊTE NATIONALE / MOULES-FRITES / FEU D'ARTIFICE	Stade
27 AOÛT	Foyer rural	FÊTE DE L'ANGUILLE	Stade
3 SEPTEMBRE	ALER	RALLYE ÉQUESTRE	
16	APE La Marelle / OGEC	MARCHE GOURMANDE	
1^{er} OCTOBRE	Paroisse	REPAS À EMPORTER	
21	CCAS	GOÛTER DES AÎNÉS	Salle Clemenceau
11 NOVEMBRE	Mairie	COMMÉMORATION ARMISTICE 1918	
11	ACL	31 ^e MARÉORTHON	Départ Salle Clemenceau
	APE La Marelle	APÉRO-CONCERT "LE BISTROT"	Salle Clemenceau
25	OGEC	MARCHÉ DE NOËL	Salle Clemenceau
5 DÉCEMBRE	ACPG-CATM	COMMÉMORATION GUERRE D'ALGÉRIE	



MAIRIE DE LA RÉORTHE

18 rue du Lay
85210 LA RÉORTHE

02 51 27 81 52

07 84 97 37 62 (en cas d'urgence
les week-ends et jours fériés)

mairie@lareorthie.fr

lareorthie.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi 14h - 18h

Mercredi 8h30 - 12h30

Jeudi 14h - 18h

Vendredi 8h30 - 12h30 / 14h - 17h

Samedi (semaine paire) 9h - 12h

...une commune dynamique...



Inauguration du foyer des jeunes



Gîtes communaux



Lavoir de la Coudraie